

# Les indicateurs de l'enseignement

2015

# Les indicateurs de l'enseignement

2015

## Préface

La dixième édition des *Indicateurs de l'enseignement* démontre une fois encore la nécessité d'un tel outil de pilotage. L'enrichissement des données statistiques et l'analyse de celles-ci permettent, au fil des années, de nous éclairer sur le contexte dans lequel évoluent les besoins de l'enseignement, ses forces et faiblesses, son organisation et son fonctionnement.

Même si les données statistiques ne peuvent refléter toute la complexité des réalités humaines de terrain, sans données fiables, l'orientation « politique » du système éducatif est impossible.

Ces indicateurs sont aussi un outil indispensable dans le cadre des travaux en cours au sein du processus du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

En reprenant les quatre orientations des travaux du Pacte, les éléments marquants de cette édition 2015 des *Indicateurs de l'enseignement* sont les suivants :

#### • Les savoirs et compétences

À propos de l'épreuve du CEB 2014, les résultats sont globalement encourageants bien que ceux obtenus en mathématiques posent toujours problème par rapport à ceux obtenus en français et en éveil. Les résultats sont systématiquement plus faibles en mathématiques. En effet, plus de 20 % des élèves ont un score inférieur à 60 % en mathématiques au CEB.

Le taux de certification en sixième secondaire varie de 95 % pour l'enseignement général à 83 % pour l'enseignement professionnel. Si le redoublement est problématique en cours de scolarité, on constate que les élèves en fin de parcours obtiennent des niveaux de réussite élevés.

En sus des épreuves externes, l'édition 2015 des *Indicateurs de l'enseignement* ne consacre pas d'analyse statistique en lien avec les savoirs et compétences.

#### • Le parcours des élèves

Les élèves maintenus dans l'enseignement maternel à 6 ans et entrés en première primaire à 7 ans effectuent moins souvent qu'auparavant une année complémentaire, mais sont davantage orientés vers l'enseignement spécialisé durant leur parcours dans l'enseignement primaire.

Dans l'enseignement qualifiant, les élèves continuent à s'orienter majoritairement vers le secteur « services aux personnes » (plus d'un élève sur trois), ce qui pose la question cruciale de l'orientation scolaire, une des grandes priorités du Pacte. Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Par ailleurs, des choix très contrastés quant aux secteurs d'études s'observent entre garçons et filles.

En matière d'échec scolaire, citons les éléments suivants : le taux de redoublants reste un sujet de préoccupation important ; une diminution du redoublement s'amorce nettement depuis 2008-2009 en primaire et, dans une moindre mesure, depuis 2011-2012 en secondaire ; le taux de retard scolaire diminue en primaire et permet ainsi à un plus grand nombre d'élèves d'entamer le secondaire dans les temps.

L'enseignement de forme générale produit un nombre important de redoublants alors qu'il n'en accueille qu'une faible part. Ce sont donc les formes qualifiantes qui accueillent les autres redoublants. Le redoublement généré en troisième et cinquième secondaire est très important et, en moyenne, touche davantage les élèves déjà en retard scolaire, les garçons et les élèves changeant d'école.

Les trajectoires des élèves dans l'enseignement secondaire varient également selon que les élèves entrent en première année commune ou en première année différenciée. Les élèves du premier degré différencié poursuivent leur scolarité dans la section de qualification, et ne sont que très rarement réorientés vers la section de transition.

Un constat encourageant est celui de la diminution du taux de sortie prématurée : il est de 5 % en 2013 contre 7 % en 2006. Bien que ce taux de sortie soit plus élevé dans la Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire, il diminue cependant partout depuis 2006.

Concernant les inégalités sociales, les effectifs scolaires se répartissent de manière différenciée selon l'indice socio-économique du lieu de résidence des élèves. Ces disparités s'observent selon le type d'enseignement suivi (ordinaire ou spécialisé), ou encore selon les formes d'études suivies dans le secondaire.

#### • Les acteurs de l'enseignement

Deux indicateurs inédits analysent la situation des enseignants selon leur fonction et le niveau du diplôme le plus élevé qu'ils détiennent. Ces indicateurs identifient également si les enseignants possèdent ou non un titre pédagogique. Dans le fondamental, les maitres de religion ou de morale présentent la part la plus importante d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique. Dans le secondaire, il s'agit des professeurs de pratique professionnelle. Contrairement à un mythe répandu, la grande majorité des enseignants ont un titre pédagogique (99 % en primaire et 87 % en secondaire ordinaire).

En ce qui concerne le personnel de l'enseignement, le taux de diplômés des écoles de formation d'enseignants est encourageant pour la section secondaire, mais pas pour la section primaire.

Le taux de féminisation du personnel enseignant est de plus en plus important dans les niveaux fondamental et secondaire. La progression la plus forte s'observe dans les fonctions de direction (63 % de directrices en primaire). Par ailleurs, on constate un rajeunissement de plus en plus net du corps professoral.

Le recrutement des enseignants montre des flux importants entre lieu de domicile et lieu de travail pour les enseignants des écoles à Bruxelles, flux nettement moins importants et très variables pour les écoles des provinces wallonnes

#### • La gouvernance du système éducatif

À partir des perspectives de population, en prenant comme référence l'année 2013-2014, le niveau maternel verrait une diminution de 3 % de sa population scolaire d'ici 2019-2020, suivie d'une nouvelle croissance les années suivantes.

Au niveau primaire, la variation des effectifs augmenterait de 6 points entre 2013-2014 et 2019-2020, suivie d'une légère diminution jusqu'en 2024-2025. Les effectifs augmenteraient donc plus au niveau primaire qu'au niveau maternel.

Au niveau secondaire, les effectifs devraient croitre de 6 points jusqu'en 2029-2030.

Concernant le cout de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,3 milliards d'euros à son système éducatif. Le cout engendré par les échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 42,8 millions € dans le primaire et à 349,2 millions € dans le secondaire. Ces surcouts représentent un dixième du budget consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. La lutte contre le redoublement est une des priorités majeures du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Enfin, la population scolaire se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné.

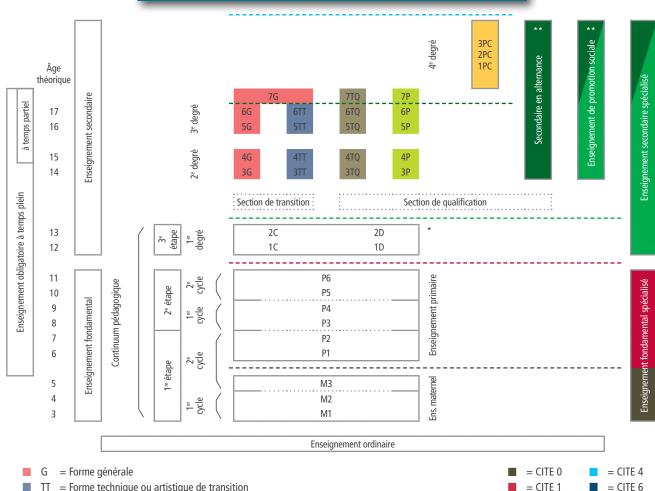
Ces indicateurs 2015 permettront notamment d'alimenter les Groupes de Travail en cours dans le cadre des travaux d'élaboration du Pacte pour un Enseignement d'excellence, qui entrent dans une phase décisive. L'année 2016 sera donc marquée par l'élaboration de plans d'actions qui pourront améliorer durablement notre système scolaire.

Joëlle MILQUET

Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance

## Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

#### L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



TT = Forme technique ou artistique de transition

TQ = Forme technique ou artistique de qualification

= Forme professionnelle

Depuis 2008-2009, le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années communes ;
- la 1D et la 2D, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années différenciées.

Précédemment, le 1er degré se présentait comme ci-contre :

1B

où la 1C se nommait 1A; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2e professionnelle).

L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

= CITE 7

= CITE 8

= CITE 2

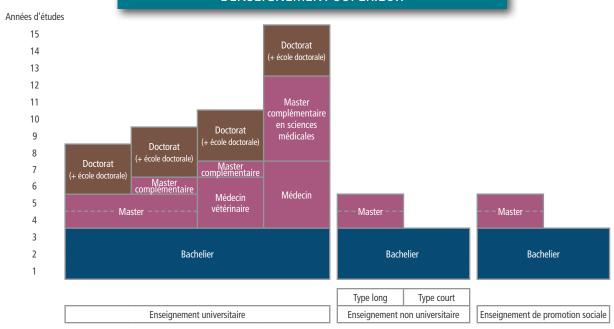
= CITE 3

### L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adressent aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour	- maturité I : - maturité II :	niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation niveaux d'apprentissages préscolaires					
l'enseignement de type 2, les degrés de maturité diffèrent)	- maturité III :	éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)					
unieleng	- maturité IV :	approfondissements					
	- la forme 1 :	enseignement d'adaptation sociale	CITE 2				
L'enseignement secondaire spécialisé est	- la forme 2 :	enseignement d'adaptation sociale et professionnelle	CITE 2				
organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève	- la forme 3 :	enseignement professionnel	CITE 2 CITE 3				
	- la forme 4 :	enseignement général, technique, artistique ou professionnel	CITE 2 CITE 3				

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

## Sommaire

	,	
GÉ	:NÉRALITÉS	
1. 2. 3.	Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	14
PU	IBLICS	
4. 5. 6. 7. 8. 9.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire  Répartition différenciée des effectifs scolaires selon l'âge et le sexe entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire  Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges  Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration  Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire  Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	20 22 24
PA	RCOURS	
10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice Changement d'établissement dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Parcours sur quatre ans de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire (P1) Flux entre enseignement ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8 Parcours d'élèves entrés en 1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> degré commun et différencié de l'enseignement secondaire Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice Taux d'accès à l'enseignement supérieur	32 34 36 38 40 42 44
RÉ	SULTATS	
19. 20. 21. 22. 23.	Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) - 2014  Obtention du Certificat d'Études de Base  Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice  Certification en sixième année de l'enseignement secondaire  Taux de réussite en 1 <sup>re</sup> année des étudiants de 1 <sup>re</sup> génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université	50 52 54
PE	RSONNELS	
24. 25. 26. 27. 28. 29.		60 62 64 66 68
OF	RGANISATIONS	
31.	Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2013-2014	72

## Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la grande majorité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation¹ des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris entre 31 % et 53 %. De plus, l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant de l'étranger, mais aussi de la Région flamande et des communes germanophones. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 3 % des inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis qu'ils en représentent 13 % dans l'enseignement supérieur. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 97 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 78 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Dès lors, il est intéressant d'avoir un aperçu des taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves tels que l'origine géographique de ceux-ci.

### Taux de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.1)

En 2013-2014, la grande majorité des enfants sont inscrits en maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, un peu plus de 1 % ont déjà commencé des études primaires. Un peu plus de 2 % des enfants de 11 ans sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, 25 % des élèves de 12 ans ont cumulé un retard puisqu'ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 3 % pour les élèves de 13 ans.

Entre 12 et 16 ans, les taux de scolarisation sont supérieurs à 100 %. Cette situation traduit notamment des migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes dont le solde en Fédération Wallonie-Bruxelles est positif.

À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation est de 90 %. Ce taux élevé reflète un retard scolaire important puisque 59 % des jeunes de 18 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves en retard se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans. Notons que 17 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 31 et 53 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDÉ. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Pour ces jeunes de 18 à 22 ans, ce type d'études concerne la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

## Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile (fig. 1.2)

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 3 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé et 12 % dans le supérieur.

#### Taux de participation<sup>2</sup> des élèves domiciliés en Belgique, par lieu de domicile, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles des élèves âgés de 2 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire³, est de 85 % pour les enfants domiciliés en Wallonie (hors communes germanophones) et de 63 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 98 % en Wallonie (hors communes germanophones) et de 77 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 97 % en Wallonie (hors communes germanophones), et à 78 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans le privé, dans l'enseignement en alternance ailleurs qu'en CÉFA, à l'étranger ou encore scolarisés à domicile.

Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 41 % en Wallonie hors communes germanophones et 34 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

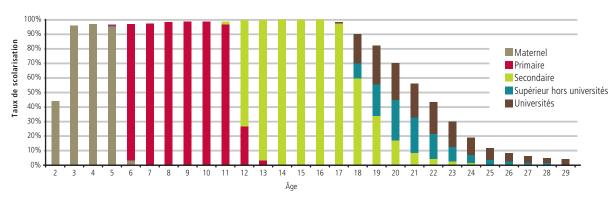
Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 % pour la tranche d'âges 12-17 et dans la Communauté germanophone, il atteint 18 % pour la tranche d'âges 18-25

<sup>1</sup> Le taux de scolarisation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée (dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles) dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Ce taux prend en compte les élèves domiciliés hors des entités considérées. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1<sup>er</sup> janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1<sup>er</sup> janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

<sup>2</sup> Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

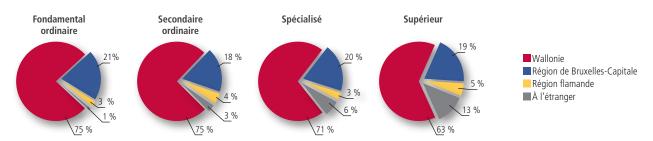
<sup>3</sup> Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

#### 1.1 Taux de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2013-2014



À 12 ans, le taux de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 100 %, dont 75 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 25 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

#### 1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile en 2013-2014



Dans l'enseignement spécialisé, 71 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 20 % en Région de Bruxelles-Capitale, 3 % en Région flamande et 6 % sont domiciliés à l'étranger.

#### 1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par lieu de domicile, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2013-2014

	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans
Région wallonne hors communes germanophones	85 %	98 %	97 %	41 %
Région de Bruxelles-Capitale	63 %	77 %	78 %	34 %
Communes germanophones	7 %	5 %	11 %	18 %
Région flamande	1 %	2 %	3 %	2 %

En Wallonie hors communes germanophones, 98 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 77 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 5 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

## Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire

Le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2029-2030, une augmentation de 7 % des effectifs scolaires par rapport à 2013-2014. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 5 % dans le maternel, 9 % dans le primaire et 6 % dans le secondaire.

En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de la Direction générale Statistique et Information économique¹ (DGSIE), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance)².

Le taux de scolarisation, par âge et par région de domiciliation, observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2013-2014 a été appliqué sur les perspectives démographiques des seize prochaines années. Le scénario choisi maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autre part la migration des élèves entre régions.

### Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau en base 100 (fig. 2.1)

La rétrospective sur neuf ans et la perspective sur seize ans, calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2013-2014 pour chaque niveau, révèlent pour le niveau maternel une diminution de la population scolaire jusqu'en 2019-2020. Elle augmente ensuite de sept points jusqu'en 2027-2028 et se stabilise jusqu'à la fin de la période.

Au niveau primaire, la variation des effectifs augmente de six point jusqu'en 2019-2020. Elle connait ensuite une légère diminution jusqu'en 2024-2025. De là, elle augmente de cinq point jusqu'en 2029-2030. Les effectifs augmenteraient donc proportionnellement plus au niveau primaire qu'au niveau maternel.

Au niveau secondaire, les effectifs devraient croitre jusqu'en 2026-2027 et légèrement diminuer l'année suivante. L'augmentation est de six points entre 2013-2014 et 2029-2030.

### Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau en valeur absolue et variation annuelle (fig. 2.2 et 2.3)

La figure 2.2 présente de manière rétrospective et prospective les effectifs scolaires en valeurs absolues. En parallèle, la figure 2.3 représente les variations d'effectifs d'une année par rapport à la précédente.

En 2013-2014, au niveau maternel, l'effectif est de 189 302 élèves, la variation annuelle la plus importante (3 589 unités) est observée en 2010-2011.

Au niveau primaire, l'effectif est de 330 869 élèves en 2013-2014 et la croissance annuelle la plus importante (4 300 unités) est prévue en 2016-2017, avec un effectif de 343 552 élèves attendus. Ce pic de croissance annuel se déplacerait au niveau secondaire en 2023-2024, il est estimé à 3 892 unités supplémentaires par rapport à l'année précédente, portant l'effectif à 396 999 élèves.

Cette vision permet d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires en relation avec la population. Il est évident que ces perspectives à long terme nécessitent d'être adaptées périodiquement aux hypothèses démographiques les plus récentes.

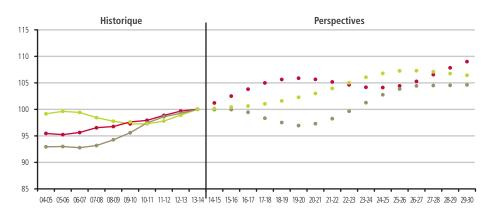
<sup>1</sup> Perspectives de population 2014-2060: perspectives, Bureau fédéral du Plan; SPF Economie - Direction Générale Statistique.

La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1er janvier 2014. Ces perspectives sont fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle et des hypothèses relatives aux composantes du mouvement démographique que sont la mortalité, la fécondité, les migrations internes et internationales. Ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement.

http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FORPOP1460\_10926\_150310\_F\_tcm326-264943.pdf

<sup>2</sup> Il est primordial de considérer ces perspectives d'évolution de la population scolaire avec grande prudence. Le taux de natalité est une donnée complexe à maitriser, or sont présentées dans cet indicateur des données portant sur des périodes pour lesquelles la plupart des jeunes concernés n'étaient pas encore nés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (année de référence pour calculer ces perspectives). Dès lors, les perspectives d'évolution de la population scolaire sont davantage fiables lorsque l'on tient compte des élèves qui étaient déjà nés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : au niveau maternel jusqu'en 2016-2017 (3 ans) ; au niveau primaire jusqu'en 2019-2020 (6 ans) ; et au niveau secondaire jusqu'en 2025-2026 (12 ans).

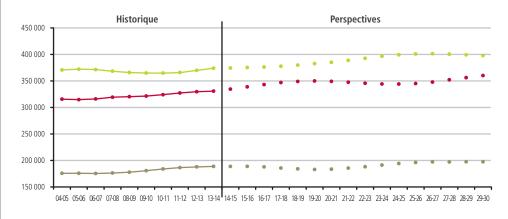
#### 2.1 Évolution (2004-2005 à 2013-2014) et perspectives (2014-2015 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2013-2014



■ Niveau maternel
■ Niveau primaire
■ Niveau secondaire

En 2029-2030, il y aurait 9 % d'élèves en plus qu'en 2013-2014 au niveau primaire.

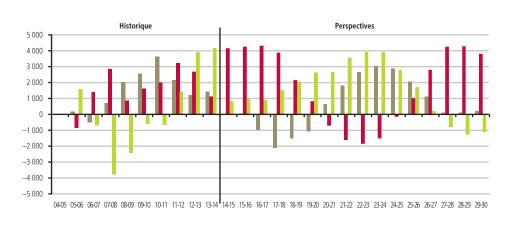
#### 2.2 Évolution (2004-2005 à 2013-2014) et perspectives (2014-2015 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau



Niveau maternel
Niveau primaire
Niveau secondaire

En 2027-2028, il y aurait 197 832 élèves au niveau maternel.

#### 2.3 Évolution (2004-2005 à 2013-2014) et perspectives (2014-2015 à 2029-2030) de la variation annuelle de la population scolaire par niveau



Variations annuelles au niveau :

maternel

primaire secondaire

En 2023-2024, les élèves au niveau secondaire seraient 3 892 de plus qu'en 2013-2014.

3

## Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7 345 millions € à son système éducatif. La dépense moyenne par élève/étudiant varie de 3 300 € à 7 300 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5 500 € à 7 800 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coute quant à lui 15 300 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 79 300 € par élève (à charge de la FW-B). Sans redoublement, le cout moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier de type court s'élève à 95 800 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 106 800 à 118 300 € selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcout d'environ 395,8 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

#### Dépenses globales « Éducation, Recherche et Formation » (fig. 3.1)

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 7 345 millions € représentant, en 2014, une part de 75,7 % des dépenses totales (9 707 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Les traitements du personnel de l'enseignement payés par le Ministère (c.-à-d. hors salaires du personnel de maitrise, de service, etc. consacrés par les établissements directement à charge de leurs dotations et subventions de fonctionnement) représentent 5 197,2 millions €, soit 78,4 % des dépenses globales de l'enseignement, hors universités¹.

#### Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant (fig. 3.2)

Le cout annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement de plein exercice, à charge seule de la FW-B. En 2014, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2013-2014, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict dans chacun des niveaux. Sont principalement exclues les dépenses des services communs de l'administration et de l'inspection, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique². Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivis dans le supérieur.

Les couts globaux du secondaire doivent être nuancés par le fait que la FW-B octroie aux écoles des moyens de fonctionnement plus importants par élève du qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage. De la même façon, les moyens de fonctionnement alloués aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérés en fonction du type d'enseignement (court ou long) et du domaine d'études suivis, générant des dépenses divergentes. Le cout de l'année scolaire 2013-2014 varie de 3 259 € par élève en maternel à 7 789 € par étudiant en université. Le cout le plus important, 15 289 € par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure renforcés.

### Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à prix constants (fig. 3.3)

Sur les dix ans observés hors inflation, le cout par élève du fondamental ordinaire a augmenté de 11,5 % (pour un accroissement des effectifs élèves de 4,8 %). Dans l'enseignement secondaire ordinaire, ce cout a crû de 3,9 % (pour une population équivalente à celle de 2004). Le cout unitaire de l'enseignement spécialisé a augmenté de 8,3 % depuis 2004 (pour une

augmentation d'effectifs de 16,1 %). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il convient de rappeler le principe de financement par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un cout moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Le cout par étudiant hors universités a diminué de 2,4 % (pour une croissance des effectifs de 13,3 %) et de 16,4 % en universités (pour une croissance des effectifs de 36,8 %).

#### Cout cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sans redoublement sur la base des couts de 2013-2014. Par conséquent, un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu après 15 ans de scolarité (depuis le maternel), génère un cout moyen de 79 333 € à charge de la FW-B. La même durée de scolarisation dans l'enseignement spécialisé représente, quant à elle, un montant moyen de 229 328 €. Les études menant au titre de bachelier de type court (en 3 ans) et de master (en 5 ans) hors universités engendrent un cout moyen total de 95 817 et de 106 805 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 118 281 €. Ces divergences sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé hors universités (dont trois quarts de ces étudiants suivent du type court) représentant, à enveloppe constante, un cout moyen par étudiant plus faible.

### Évolution du cout engendré par le retard scolaire et le redoublement (fig. 3.5)

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2013-2014, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2013, peuvent être considérés maintenus en 3e maternelle. Ils représentent 1 189 élèves, soit 103 de moins par rapport à 2013. Le cout unitaire de 3 259 € attribué à ces élèves génère un surcout de 3,9 millions €. Sur les cinq dernières années observées, le taux de redoublement continue de baisser dans le primaire (de 4,3 à 3,2 %) et dans le secondaire (de 15,3 à 13,7 %). En 2014, le cout engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 42,8 millions € dans le primaire et à 349,2 millions € dans le secondaire (hors CÉFA). Ces surcouts représentent un dixième du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire et sont probablement sous-estimés au secondaire par le fait que le redoublement le plus fréquent s'observe en 3e, 4e et 5e années de l'enseignement qualifiant (plus cher que celui de transition).

<sup>1</sup> Les universités liquident directement les traitements de leurs personnels.

<sup>2</sup> Sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs.

#### 3.1 Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2014

	2014		Plein exercice H								
				Obligatoire			Supérieur		Sec.art.+	Centres PMS +	
		Maternel	Primaire	Seco	ndaire	Spécialisé	Hors universités	Universités	Prom soc +	Fonds batiments	
				Plein exercice	En alternance				Ens. à dist	scolaires	
Enseignement	6 788 776	613 237	1 345 674	2 556 119	56 165	534 610	517 900	696 835	292 720	175 516	
dont part des traitements liquidés par le MFW-B		87,	1 %	86,	8 %	90,0 %	85,6 %		97,3 %	89,5 % <sup>1</sup>	
Administration, Inspection, services communs	423 007										
Recherche scientifique	133 613										
Dépenses globales d'enseignement	7 345 396		75,7 %								
dont traitements liquidés par le MFW-B	5 393 461	81,4 % des déper	,4 % des dépenses globales d'enseignement (hors universités) <sup>2</sup>								
Dépenses totales du MFW-B	9 706 859		100 %								

<sup>1</sup> CPMS uniquement

En 2014, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FW-B s'élèvent à 7 345 396 milliers d'euros soit une part de 75,7 % des dépenses totales de la FW-B.

#### 3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants, de 2004-2005 à 2013-2014

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fondamental ordinaire	2 947	3 078	3 189	3 309	3 404	3 534	3 653	3 813	3 863	3 902
Maternel	2 448	2 548	2 669	2 774	2 880	2 975	3 043	3 174	3 235	3 259
Primaire	3 238	3 387	3 490	3 617	3 710	3 862	4 016	4 195	4 238	4 288
Secondaire ordinaire	5 925	6 058	6 249	6 574	6 721	6 990	7 112	7 306	7 316	7 305
Plein exercice	5 953	6 080	6 285	6 612	6 755	7 026	7 138	7 335	7 362	7 334
En alternance	4 653	4 763	4 802	5 131	5 420	5 609	6 099	6 129	5 555	6 182
Spécialisé	11 887	12 185	12 590	13 264	13 564	13 941	14 339	14 951	15 110	15 289
Supérieur (hors universités)	4 741	4 868	5 096	5 265	5 549	5 429	5 538	5 592	5 481	5 494
Universités	7 835	8 008	8 053	8 280	8 217	7 975	7 937	7 992	7 832	7 789

En 2013-2014, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 7 334 €.

#### 3.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à prix constants (base de 2005)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fondamental ordinaire	100,0	102,6	104,5	104,0	106,4	108,6	108,9	110,8	110,9	111,5
Maternel	100,0	102,3	105,3	105,0	108,3	110,1	109,3	111,0	111,8	112,1
Primaire	100,0	102,8	104,1	103,5	105,5	108,1	109,0	110,9	110,7	111,6
Secondaire ordinaire	100,0	100,5	101,8	102,8	104,5	106,9	105,5	105,6	104,4	103,9
Plein exercice	100,0	100,3	101,9	102,9	104,5	106,9	105,4	105,5	104,6	103,8
En alternance	100,0	100,6	99,6	102,2	107,3	109,2	115,2	112,8	101,0	111,9
Spécialisé	100,0	100,7	102,3	103,4	105,1	106,2	106,0	107,7	107,5	108,3
Supérieur (hors universités)	100,0	100,9	103,8	102,9	107,8	103,7	102,7	101,0	97,8	97,6
Universités	100,0	100,4	99,2	97,9	96,6	92,2	89,0	87,3	84,5	83,7

Le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté, à prix constants, de 11,6 % depuis 10 ans.

#### 3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants - 2013-2014

		Oblig	atoire			Supérieur		
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Bachelier Hors universités	Mas Hors universités	Master Hors universités Universités	
COUT ANNUEL / ÉLÈVE-ÉTUDIANT (€)	3 259€	4 288 €	7 305 €	15 289€	5 494 €	5 494 €	7 789 €	
Scolarités types:								COUT TOTAL
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					79 333 €€
Secondaire spécialisé				15 ans				229 328 € €
Bachelier type court	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			95 817 € €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans	2 ans		106 805 € €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans				5 ans	118 281 €€

En 2013-2014, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FW-B d'un master obtenu dans une université s'élève à 118 281 €.

## 3.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2004-2005 à 2013-2014

Retard scolaire et redoublement	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %	0,6 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	4,3 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %	3,2 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	13,2 %	13,4 %	13,6 %	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %	14,6 %	13,8 %	13,7 %
Cout du redoublement (euros courants)	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Maternel ordinaire	6 058 350	6 659 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 736 734	5 129 313	4 179 779	3 874 522
Primaire ordinaire	44 355 003	44 767 262	45 505 997	51 439 306	49 425 399	50 711 661	48 635 092	50 343 115	45 599 042	42 802 698
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	274 558 290	284 196 224	298 086 432	318 512 266	317 055 631	365 692 416	372 368 046	365 335 796	350 969 773	349 160 145
TOTAL	324 971 643	335 622 591	350 813 085	377 447 598	372 321 034	422 068 241	426 739 872	420 808 224	400 748 594	395 837 364

En 2013-2014, le cout du redoublement à charge de la FW-B s'élève à 349 160 145 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Les salaires des personnels de l'enseignement universitaire sont directement gérés par les institutions.

4

## Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire

Depuis dix ans, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire de plein exercice est restée relativement stable, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a tendance à augmenter, surtout depuis 2008-2009. Depuis dix ans, les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire ont diminué et ceux de l'enseignement secondaire spécialisé ont augmenté. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs croitre de près de 16,3 % depuis 2004-2005¹. Les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification.

#### Évolution de la population scolaire<sup>2</sup> dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 4.1)

En 2013-2014, 188 188 élèves fréquentent l'enseignement maternel, soit une croissance de +7 % par rapport à 2004-2005. Cette croissance s'élève à +0,8 % entre 2012-2013 et 2013-2014, soit une augmentation de 1 405 élèves.

En dix ans, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire a connu une croissance de +4 % pour atteindre 313 824 élèves en 2013-2014.

L'enseignement secondaire de plein exercice, avec un effectif de 341 868 élèves en 2013-2014, est le seul qui sur dix ans a connu une diminution (–0,8 %).

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé<sup>3</sup> de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 4.2)

Depuis 2004-2005, les effectifs de l'enseignement primaire spécialisé ont augmenté de +13 %. Ils sont passés de 15 509 en 2004-2005 à 17 495 en 2013-2014.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les effectifs augmentent également. En dix ans, ils passent de 14 211 à 17 211 élèves, ce qui correspond à une croissance de + 21 %. En 2013-2014, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire spécialisé est quasi identique à celui de l'enseignement primaire spécialisé (respectivement 17 211 et 17 495).

#### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1er, 2e et 3e degrés selon la filière d'enseignement et dans l'enseignement en alternance, de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 4.3)

En 2013-2014, on compte 109 223 élèves au premier degré commun (1C-2C), et 7 275 élèves au premier degré différencié (1D-2D). Une diminution du nombre d'élèves présents en 1C-2C s'observe de 2004-2005 jusqu'en 2008-2009 (–7 %). Puis, une augmentation des effectifs se produit entre 2008-2009 et 2010-2011. Les effectifs se stabilisent ensuite jusqu'en 2013-2014.

Le nombre d'élèves en 1D (1B) - 2D (2P) diminue de 2004-2005 jusqu'en 2013-2014 (-48 %).

Depuis 2008-2009<sup>4</sup>, une diminution plus marquée du nombre d'élèves au premier degré différencié s'observe, ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré commun. Cela peut notamment se comprendre

par l'évolution des conditions d'accès au premier degré différencié. En effet, depuis 2008-2009, seuls les élèves qui ne disposent pas du certificat d'étude de base (CEB) peuvent y accéder, influençant ainsi le nombre d'inscrits dans le degré différencié. La progression en 1C-2C peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la population scolaire en primaire ces dernières années. Aux deuxième et troisième degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) sont supérieurs aux effectifs

(enseignement général et technique de transition) sont supérieurs aux effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition augmente entre 2004-2005 et 2006-2007 (+2 %), diminue jusqu'en 2010-2011 (–5 %) et augmente à nouveau (+4 %) jusqu'en 2013-2014, où on y compte 121 318 élèves.

Les effectifs de la section de qualification augmentent entre 2004-2005 et 2006-2007 (+2 %). Après une diminution entre 2006-2007 et 2011-2012 (-7 %), une légère augmentation s'est amorcée (+2 %) pour atteindre 104 052 élèves en 2013-2014. L'enseignement en alternance (CÉFA) représente environ 3 % de l'enseignement secondaire ordinaire. Il a connu une forte augmentation en dix ans (+16 %) en passant de 7 809 à 9 085 élèves.

# Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1er, 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2004-2005 à 2013-2014 (fiq. 4.4)

Dans le premier degré commun (1C-2C), le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'indice de parité entre les sexes (IPS)<sup>5</sup>, de 2004-2005 à 2013-2014, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexes dans le premier degré différencié (1D-2D), le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons<sup>6</sup>. Ainsi, en 2013-2014, on compte en moyenne 77 filles pour 100 garçons dans le premier degré différencié.

Dans la section de qualification, l'IPS augmente depuis une dizaine d'année pour atteindre 0,92 en 2013-2014. En 2004-2005, l'IPS était de 0,88.

Dans l'enseignement en alternance, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles. Ainsi, en 2013-2014, on compte 3 021 filles pour 6 064 garçons. Dans la section de transition, on compte en moyenne 108 filles pour 100 garçons en 2013-2014.

<sup>1</sup> On obtient le taux de croissance en divisant la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, par la valeur de départ et en multipliant le résultat par 100.

<sup>2</sup> Voir l'indicateur 2 pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire.

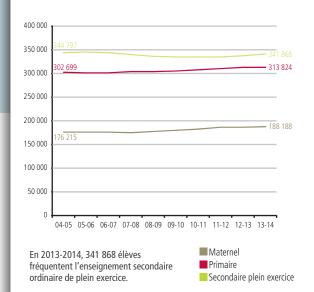
<sup>3</sup> Voir les indicateurs 6 et 7 qui décrivent le public de l'enseignement spécialisé.

<sup>4</sup> D'une part, la 1<sup>ec</sup> année du 1<sup>ec</sup> degré différencié correspond à la 1D depuis 2008-2009. Auparavant, il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. D'autre part, la 2<sup>ec</sup> année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P à savoir la 2<sup>ec</sup> année professionnelle. (voir Structures de l'enseignement p 8).

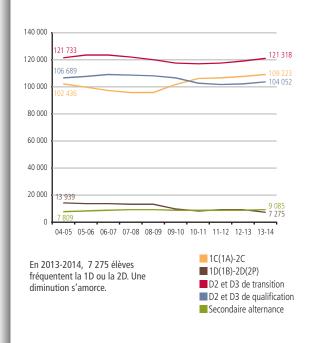
<sup>5</sup> L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

<sup>6</sup> Voir l'indicateur 5 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2013-2014 aux 2º et 3º degrés.

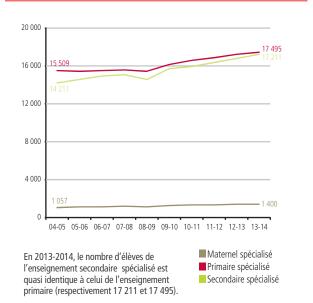
4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2004-2005 à 2013-2014



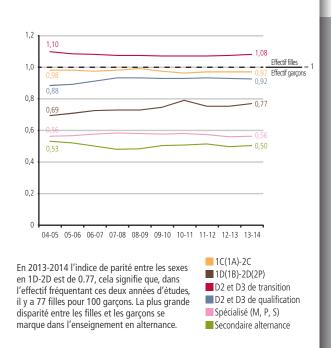
4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1er, 2e et 3e degrés et dans l'enseignement en alternance, selon la filière d'enseignement de 2004-2005 à 2013-2014



4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé de 2004-2005 à 2013-2014



4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1et degré et aux 2e et 3e degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2004-2005 à 2013-2014



## 5

## Répartition différenciée des effectifs scolaires selon l'âge et le sexe entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, la répartition par âge est équilibrée.

Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 15 ans y sont les plus nombreux *A contrario*, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Le décret Missions prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement<sup>1</sup>. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2013-2014.

### Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fiq. 5.1)

L'enseignement maternel<sup>2</sup> se caractérise par une part un peu plus importante de garçons (51,2 %). L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est de 2 ans et demi. Cela explique la faible proportion d'élèves de 2 ans³ inscrits dans l'enseignement maternel à savoir 6,7 % de garçons et 6,5 % de filles. Par ailleurs, 0,6 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de 6 ans et seront donc en retard scolaire<sup>4</sup> dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons (ce qui est conforme à la répartition de la population par sexe à cet âge). La proportion d'élèves par âge entre six et onze ans est homogène (chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits). Les élèves de cinq ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de douze ans (considérés comme étant « en retard ») représentent 3,3 % de ces élèves.

### Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice (fiq. 5.2)

Les garçons représentent 51,2 % du premier degré de l'enseignement secondaire (47,7 % dans le premier degré commun et 3,5 % dans le premier degré différencié). Théoriquement, tous les élèves de ce degré devraient avoir douze ou treize ans. Cependant, la part des élèves de treize ans est la plus importante de cette population (42,2 %). En première et deuxième années du degré commun (y compris les années complémentaires), la population scolaire âgée de quatorze ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 8,4 % de garçons et 6,7 % de filles, soit 15,1 % des élèves inscrits

dans le premier degré. Au même âge, 0,9 % des garçons et 0,7 % des filles scolarisés au premier degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D). Au deuxième et troisième degré de l'enseignement ordinaire de plein exercice

Au deuxième et troisième degré de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la troisième à la sixième année), les élèves devraient théoriquement avoir entre quatorze et dix-sept ans.

La section de transition rassemble 51,9 % de filles, dont 45,6 % dans la forme générale et 6,3 % en technique de transition. Les garçons, quant à eux, représentent 40,2 % des élèves dans la forme générale et 7,9 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de quinze ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,5 %). Les élèves âgés de dix-huit ans et plus, non soumis à l'obligation scolaire, représentent 9,9 % de la population. La section de qualification regroupe davantage de garçons (52,3 %) que de filles (47,7 %). Dans cette section, 54,5 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification et 45,5 % la forme professionnelle. Les élèves âgés de dix-sept ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,9 %). Ceci indique un taux élevé de retard parmi les élèves de cette section.

## Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe en 7° année dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CEFA) et dans le 4° degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons (respectivement 50,9 % et 49,1 %). Les élèves de dix-neuf ans constituent la part la plus élevée de cette population (28,3 %).

À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (66,7 %). Le groupe d'élèves âgés de dix-sept ans est le plus important (29,1 %).

Le quatrième degré professionnel complémentaire<sup>5</sup>, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte près de 80,4 % de filles. Les filles âgées de vingt-cinq ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (31.6%).

<sup>1</sup> Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10.

<sup>2</sup> L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

<sup>3</sup> Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2007 aura 6 ans pour l'année scolaire 2013-2014.

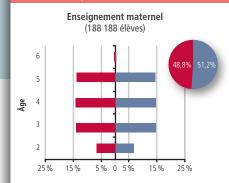
<sup>4</sup> Voir l'indicateur 10 qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

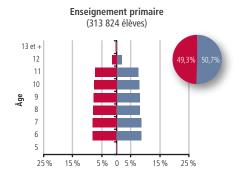
<sup>5</sup> La condition d'admission au 4º degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de 6º année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2013-2014

Filles Garcons

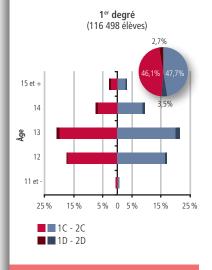
#### 5.1 Dans l'enseignement fondamental



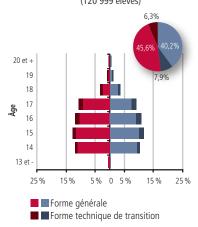


En 2013-2014, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,4 % de l'effectif, dont 14,6 % de garçons et 13,8 % de filles.

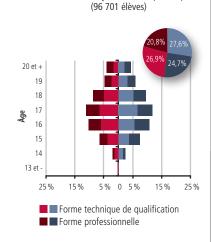
#### 5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice







Section de qualification (3e à 6e)



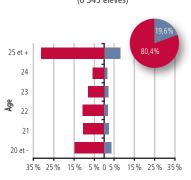
#### 5.3 En 7e année de l'enseignement secondaire de plein exercice



5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)



5.5 Dans le 4° degré de l'enseignement secondaire



# 6

## Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge

Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont en constante augmentation. En dix ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs, mais d'intensité variable. En 2013-2014, l'enseignement spécialisé accueille 4 % des élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. La part des élèves de l'enseignement spécialisé augmente jusqu'à douze ans pour les deux sexes (5 % pour les filles et 8 % pour les garçons). Elle se stabilise de quatorze à dix-huit ans autour de 3 % pour les filles et de 6 % pour les garçons.

### Évolution des effectifs¹ de l'enseignement spécialisé, par niveau d'enseignement et par sexe (fiq. 6.1)

En 2013-2014, 1 400 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent l'enseignement maternel spécialisé, 17 495 élèves suivent l'enseignement primaire, et 17 211 élèves, l'enseignement secondaire. En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté en maternel (+32 %), en primaire (+13 %) et en secondaire (+21 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci ne composent qu'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé.

En dix ans, dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion plus importante que le nombre de filles passant de 9 810 à 11 258 garçons (+15 %) et de 5 699 à 6 237 filles (+9 %).

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le nombre de garçons est passé de 9 328 à 11 028, soit une augmentation de 18 % depuis 2004-2005 tandis que le nombre de filles est passé de 4 883 à 6 183, soit une augmentation de 27 % en dix ans.

### Effectifs de l'enseignement spécialisé, par niveau, âge et sexe en 2013-2014 (fig. 6.2)

La pyramide des âges² des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure spécifique. Elle montre notamment que le niveau maternel est nettement moins peuplé que les autres niveaux d'enseignement et que les garçons sont largement plus nombreux que les filles.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à six ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à douze ans avec 2 169 garçons et 1 252 filles. Il est prévu, dans l'enseignement spécialisé, que les élèves entrent plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire<sup>3</sup>. En effet, ils sont encore nombreux à être inscrits en primaire à douze ans (93 % des élèves de douze ans, soit 3 170 élèves).

À partir de treize ans s'amorce une baisse des effectifs: les garçons ne sont plus que 1 828 et les filles 952 à fréquenter l'enseignement spécialisé, soit une diminution de 341 garçons et 300 filles.

En effet, dès douze ou treize ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs diminuent régulièrement à la suite du retour dans l'enseignement ordinaire, du passage vers les CÉFA ou de la sortie de l'enseignement.

## Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 6.3)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en constante augmentation depuis dix ans<sup>4</sup>. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait augmenté de manière importante en dix ans, sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire par contre, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé va de pair avec une diminution de la population de l'enseignement primaire ordinaire. De ce fait, la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire passe de 4,9 % en 2004-2005 à 5,3 % en 2013-2014. Dans cette même période, on assiste également à une augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire passant de 3,8 % en 2004-2005 à 4,6 % en 2013-2014.

#### Part de l'enseignement spécialisé par âge en 2013-2014 (fig. 6.4)

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par âge est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire et spécialisé pour chaque âge.

La proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé atteint un premier pic à l'âge de onze ans : ils sont 6,5 % à fréquenter cet enseignement. Le second pic, à l'âge de vingt ans, n'est pas dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé mais à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de dix-huit ans alors que, dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 6.1 et 6.3 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation du nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement ou la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

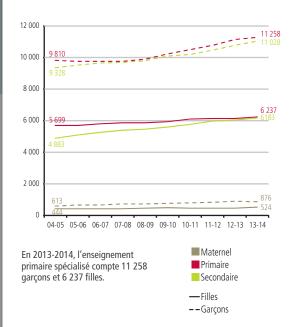
<sup>2</sup> Les élèves pris en compte pour les figures 6.2 et 6.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

<sup>3</sup> Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

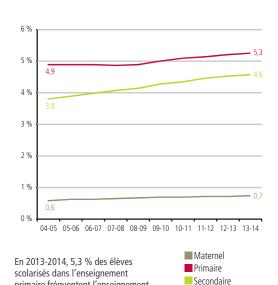
<sup>4</sup> Voir indicateur 7 (Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration) – fig. 3 et 4.

<sup>5</sup> Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

#### 6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe, de 2004-2005 à 2013-2014



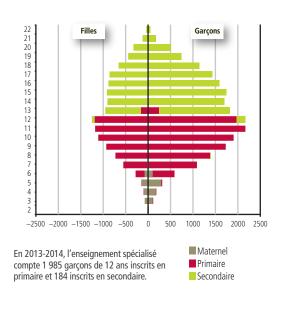
#### 6.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2004-2005 à 2013-2014



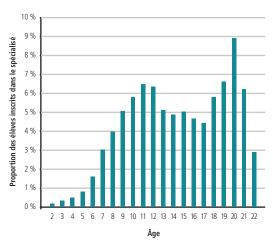
primaire fréquentent l'enseignement

spécialisé.

#### 6.2 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2013-2014



#### 6.4 Part de l'enseignement spécialisé par âge en 2013-2014



En 2013-2014, parmi les élèves de 11 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 6,5 % le sont dans le spécialisé.

7

## Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration

En 2013-2014, les types 8 et 1 accueillent respectivement 39 % et 26 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 51 % des élèves fréquentent le type 1 (forme 3). C'est principalement par l'intégration permanente totale que les élèves du spécialisé sont intégrés dans l'enseignement ordinaire.

## Effectifs par niveau, forme et type¹ dans l'enseignement spécialisé (fig.7.1), et répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type (fig. 7.2)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. La moitié d'entre eux sont scolarisés dans les types 2 (33 %) et 5 (23 %). Parmi les 17 495 élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé, 39 % fréquentent le type 8 et 26 % le type 1. Ils sont 2 360 élèves (13 %) à fréquenter le type 2 et 1 989 élèves (11 %) le type 3. Ces quatre types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs du primaire spécialisé. Du primaire au secondaire, les effectifs du type 1 s'accroissent de manière importante.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. Le type 1 (uniquement sous la forme 3) accueille 8 814 élèves, soit 51 % des élèves fréquentant l'enseignement secondaire spécialisé. Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais aussi de l'enseignement ordinaire. Le type 2 compte 3 474 élèves (20 %) qui se répartissent entre les formes 1 et 2. Dans le type 3, on trouve 3 171 élèves, soit 18 % des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, dont 2 352 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connait également une croissance notable entre le primaire et le secondaire. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, la forme 3 accueille deux tiers des élèves. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, scolarise 5 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

## Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration<sup>2</sup> (fig. 7.3)

L'intégration, définie dans le décret³ du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux élèves inscrits dans un des 8 types de l'enseignement spécialisé et peut être réalisée par tous les établissements scolaires. Le projet d'intégration implique les centres psychomédicosociaux et les directions des établissements des enseignements ordinaire et spécialisé concernés, ainsi que les parents et l'élève. Deux dimensions définissent l'intégration. La première est la durée

du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente totale<sup>4</sup>, permanente partielle, temporaire totale ou temporaire partielle.

Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est le plus fréquemment mise en place. En effet, elle concerne plus de la moitié des 1 361 élèves intégrés au fondamental (57 %) et une grande majorité des 760 élèves intégrés au secondaire (88 %). L'intégration temporaire totale est la deuxième catégorie la plus fréquente. Aussi, en ce qui concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire, on constate que les intégrations totales sont nettement plus pratiquées que les intégrations partielles.

## Nombre d'élèves en intégration et part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement (fig. 7.4)

C'est dans le type 8 que le plus grand nombre d'élèves bénéficient du dispositif d'intégration, à savoir 890 élèves (ils étaient 702 en 2012-2013<sup>5</sup>). Ceux-ci représentent 12 % des élèves du type 8. Les enseignements de type 6 et 7 sont ceux dont la part d'élèves en intégration<sup>6</sup> est la plus élevée (plus de 20 %). Les enseignements spécialisés de type 1 et 3 ont une faible part d'élèves en intégration.

#### **GLOSSAIRE**

#### • Types d'enseignement spécialisé :

Type 1 : Retard mental léger

Type 2 : Retard mental modéré ou sévère

Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité

Type 4 : Déficience physique

Type 5 : Maladies ou convalescence

Type 6 : Déficiences visuelles

Type 7 : Déficiences auditives Type 8 : Troubles des apprentissages

#### • Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale

- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification
- 1 Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.
- 2 Voir l'indicateur 8 (*Intégration dans l'enseignement ordinaire*) de l'édition 2013.
- Décret du 03/03/2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.
- 4 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans les autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.
- 5 Voir l'indicateur 8 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*) de l'édition 2014.
- 6 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits et les élèves en intégration permanente totale.

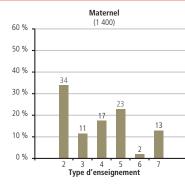
#### 7.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2013-2014

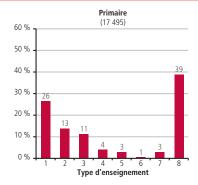
Niveau		Туре									
	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL		
Maternel		470	157	243	321	28	181		1 400		
Primaire	4 634	2 360	1 989	660	495	91	462	6 804	17 495		
Secondaire	8 814	3 474	3 171	802	431	137	382		17 211		
TOTAL	13 448	6 304	5 317	1 705	1 247	256	1 025	6 804	36 106		

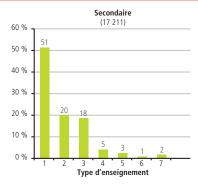
Effectifs par forme et type dans l'enseignement secondaire spécialisé									
Forme	Туре								
	1	2	3	4	5	6	7	/	TOTAL
1		1 002	122	274		7	23		1 428
2		2 472	460	231		41	44		3 248
3	8 814		2 352	140		46	182		11 534
4			237	157	431	43	133		1 001
TOTAL	8 814	3 474	3 171	802	431	137	382		17 211

En 2013-2014, parmi les 17 211 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé, 8 814 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement de type 1 qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger.

#### 7.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type en 2013-2014

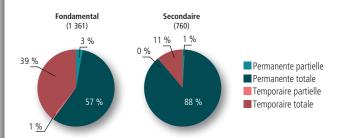






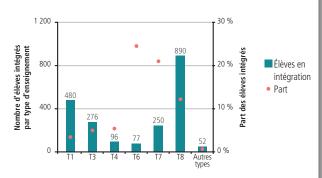
En 2013-2014, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé 39 % le sont dans le type 8, qui s'adresse aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, ils sont 51 % à être inscrits dans le type 1.

### 7.3 Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2013-2014



En 2013-2014, l'intégration permanente totale concerne au niveau du fondamental 57 % des élèves bénéficiant de l'intégration et au niveau secondaire, 88 % des élèves.

## 7.4 Nombre d'élèves en intégration et part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2013-2014



En 2013-2014, parmi les élèves relevant de l'enseignement de type 8, 12 % sont en intégration, ce qui correspond à 890 élèves.

# 8

## Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique¹ apparait très tôt dans le parcours scolaire et s'accentue tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du quartier dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur présente le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2013-2014 selon l'indice socioéconomique (ISE). Il s'agit d'un indice composite qui permet d'approcher les différences socioéconomiques de la population de l'enseignement fondamental et secondaire. Il a été calculé sur base de onze critères² relatifs aux caractéristiques socioéconomiques des quartiers statistiques³ où vivent les élèves. Chaque élève se voit ensuite attribuer l'indice socioéconomique de son quartier de résidence. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0. Plus l'ISE moyen est élevé, plus les élèves sont issus de milieux socioéconomiquement favorisés. A contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de milieux socioéconomiquement défavorisés.

En conclusion, si l'on considère l'indice socioéconomique du lieu de résidence des élèves, une répartition différenciée des effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est un fait : elle apparait très tôt dans le parcours scolaire et se poursuit, en s'accentuant tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire.

## Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) – 2013-2014 (fig. 8.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de -0.06 au niveau maternel et de +0.01 au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice (+0.08) et l'alternance (-0.31).

L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux plus défavorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est proche de –0,37.

## Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves selon les différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>4</sup> – 2013-2014 (fig 8.2)

Il existe une disparité entre les formes de l'enseignement secondaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,5) entre les indices moyens du premier degré différencié et ceux du premier degré commun. Cette dispersion des ISE moyens s'accentue dans les deuxième et troisième degrés : l'ISE moyen des quartiers où résident les élèves fréquentant la forme professionnelle est de -0,27 alors que dans la forme technique de qualification, il est de 0,04. De même, pour la forme technique de transition, l'ISE moyen est de +0,23 et pour la forme générale, il s'élève à +0,31.

Le premier degré, à l'issue duquel intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en troisième année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'ISE moyen progresse avec le degré suivi. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés.

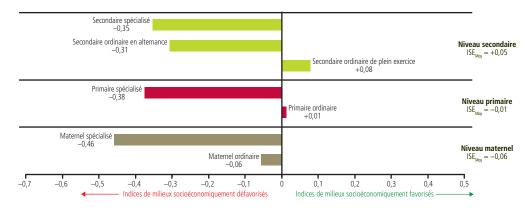
<sup>1</sup> La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

<sup>2</sup> En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique (c'est-à-dire un indice synthétique d'un ensemble d'indicateurs pondérés) est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

<sup>3</sup> Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

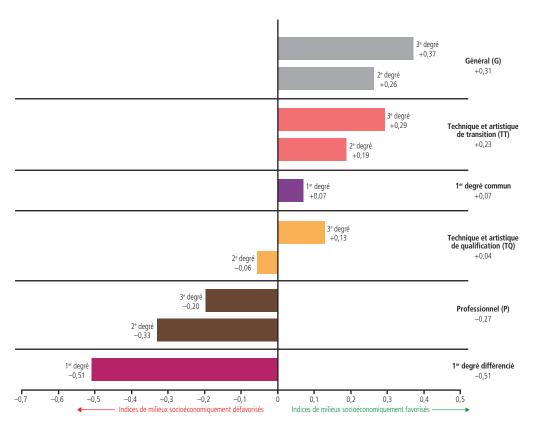
<sup>4</sup> Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 8.2 les élèves fréquentant une 3º année d'orientation.

## 8.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) – 2013-2014



En 2013-2014, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de +0,01, alors que cet indice est de -0,38 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

8.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves selon les différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – 2013-2014



En 2013 2014, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves du 1<sup>er</sup> degré différencié est de –0,51 alors que cet indice atteint +0,37 pour les quartiers où résident les élèves du 3<sup>e</sup> degré de la forme générale.



## Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans les formes technique de qualification et professionnelle, et technique de transition, les élèves s'orientent majoritairement vers une option du secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes d'enseignement<sup>1</sup> : technique de qualification<sup>2</sup>, professionnelle et technique de transition<sup>2</sup>, dans le plein exercice et dans l'alternance.

## Nombre d'élèves dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2013-2014 (fig. 9.1)

Dans la forme technique de qualification, un élève sur trois (35,9 %) choisit le secteur « service aux personnes »³. Parmi ces élèves, 70 % sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, une fréquentation importante des secteurs « économie » et « industrie ».

Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons. Les filles représentent une grande majorité des inscrits dans les secteurs « habillement » (91 %) et « services aux personnes » (70 %), tandis que les garçons représentent une très grande majorité des inscrits dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (96 %).

## Nombre d'élèves dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2013-2014 (fig. 9.2)

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « services aux personnes » dest, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 30,9 % des élèves choisissent ce secteur. Un nombre important d'élèves fréquentent les secteurs « industrie », « économie » et « construction » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont ici aussi très marqués. Les secteurs « industrie » et « construction » drainent une grande majorité de garçons, tandis que les secteurs « habillement » et « service aux personnes » rassemblent plus de 91 % des filles.

## Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2013-2014 (fig. 9.3)

Dans la forme technique de transition, deux élèves sur cinq choisissent le secteur « service aux personnes »<sup>5</sup> et un élève sur quatre fréquente le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (64 %), « beaux arts » (73 %) et « humanités artistiques » (64 %). Le secteur « services aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

## Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2013-2014 (fig. 9.4)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction »<sup>6</sup> attirent un nombre plus important d'élèves, soit 60 % des élèves de cet enseignement. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, il y a une présence féminine plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes », d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « agronomie », « industrie » et « construction ».

Des photographies annuelles de la répartition des élèves des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont présentées dans les éditions antérieures des indicateurs. Les répartitions restent stables.

<sup>1</sup> Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

<sup>2</sup> Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

<sup>3</sup> Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (56 %) et « agent d'éducation » (21 %).

<sup>4</sup> Dans la forme professionnelle, la majorité des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 4 options : « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire » et « puériculture ».

<sup>5</sup> Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (52 %) et « éducation physique » (31 %).

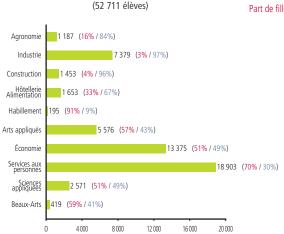
<sup>6</sup> En ce qui concerne les élèves inscrits dans le secteur « économie », 45 % choisissent l'option groupée « Auxiliaire de magasin ». Pour ceux inscrits dans le secteur « construction », 27 % choisissent l'option groupée « macon ».

9.1 Nombre d'élèves dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2013-2014

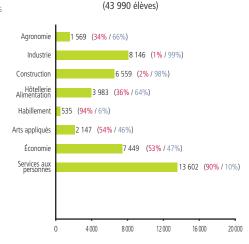
Technique de qualification

9.2 Nombre d'élèves dans les 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe en 2013-2014

**Professionnel** 



Part de filles / Part de garçons

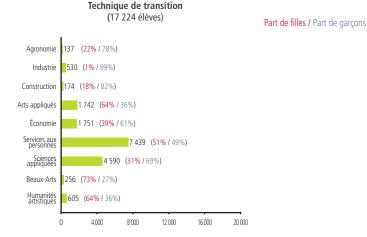


En 2013-2014, 18 903 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification sont inscrits dans une option du secteur « services aux personnes ». Les filles représentent 70 % de ces élèves.

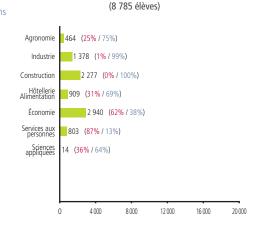
En 2013-2014, 8 146 élèves inscrits dans l'enseignement professionnel sont inscrits dans une option du secteur « industrie ». Parmi ces élèves, 99 % sont des garçons.

9.3 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2013-2014

9.4 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe en 2013-2014



En 2013-2014, 1 742 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 64 % de ces élèves sont des filles.



Alternance

En 2013-2014, 2 940 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 38 % de ces élèves sont des garçons.

## Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves sont censés réaliser un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme. En 2013-2014, en moyenne, près d'un élève sur six est en retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'un élève sur deux en fin de secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant six ans durant l'année civile est censé entrer en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il devrait théoriquement sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dixhuit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage important d'élèves présentant un retard scolaire<sup>1</sup>.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans

l'enseignement ordinaire de plein exercice - 2013-2014 (fig. 10.1) Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle<sup>2</sup> (M3). En cinquième primaire (P5), plus d'un élève sur cinq est en retard; en troisième secondaire (S3), c'est le cas pour plus d'un élève sur deux. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la P6 et la S1 (de 20 % à 36 % de retard), d'autre part entre la S2 et la S3 (le retard passe de 35 % à 52 %).

Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en six ans, voire sept et exceptionnellement en huit ans<sup>3</sup>. De ce fait, un certain nombre d'élèves peuvent guitter prématurément la cinquième ou même la guatrième primaire pour entrer en S1. Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de dix-huit ans, limite de l'obligation scolaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire par sexe et dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice -**2004-2005** à **2013-2014** (fig. 10.2)

Depuis dix ans, en moyenne, près d'un élève sur cinq est en retard scolaire en primaire et près d'un sur deux en secondaire. Depuis 2009-2010, le taux de retard en primaire diminue et cette tendance se marque en secondaire à partir de 2012-2013. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire. Cependant, en 2013-2014, l'écart entre le taux de retard des garçons et celui des filles se réduit dans l'enseignement primaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice -2004-2005 à 2013-2014 (fig. 10.3)

Ce graphique présente les années d'études charnières où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au premier degré (S1 et S2), qui a connu plusieurs réformes, et au début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En moyenne, en première primaire, un élève sur dix est en retard scolaire (un sur douze en 2013-2014) et près d'un sur cing en P5. En première et deuxième années secondaires, on passe de 40 % de retard en 2011-2012 à environ 35 % en 2013-2014. En 2013-2014, une production plus importante de retard scolaire s'observe en S3 (52 %) et en S5 (61 %). En 2013-2014, le taux de retard scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevé qu'en 2004-2005. Une diminution s'est amorcée en 2011-2012.

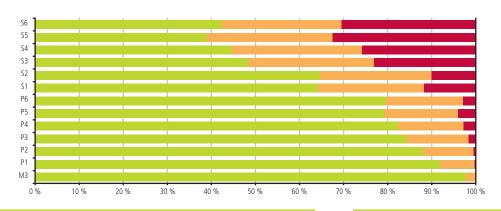
#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6e année primaire, 3e et 5e années secondaires - Année scolaire 2013-2014 (fig. 10.4)

Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en troisième est de 27% dans la forme générale; il s'élève à 56 % dans le technique de transition, à 78 % dans le technique de qualification et 88 % dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparait à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à six ans et entrant en première primaire l'année où il atteint sept ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».
En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de six ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves âgés de cinq ans et plus inscrits

Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

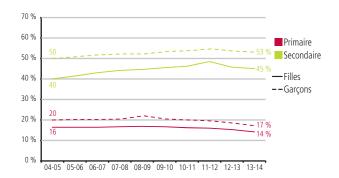
#### 10.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2013-2014



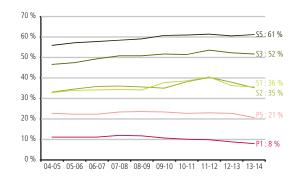
À l'heureRetard d'un an■ Retard de deux ans et plus

En 4º année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 82 % des élèves sont à l'heure, 15 % en retard scolaire d'un an et 3 % en retard de 2 ans et plus. En 4º année du secondaire ordinaire (S4), 45 % des élèves sont à l'heure, 30 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % en retard de 2 ans ou plus.

#### 10.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014



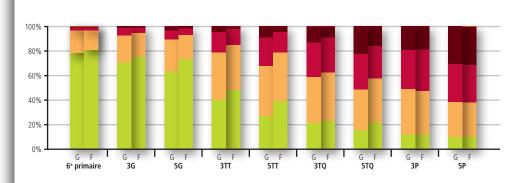
10.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, dans le primaire, 17 % des garçons et 14 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 53 % des garçons et 45 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

En 2013-2014, 8 % des élèves de 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont en retard et 21 % le sont en 5<sup>e</sup> primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 36 % en 1<sup>re</sup> année (S1), à 35 % en S2, à 52 % en S3 et à 61 % en S5.

### 10.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6° année primaire,



À l'heure
■ Retard d'un an
■ Retard de deux ans

Retard de trois ans et plus

En 2013-2014, 81 % des filles inscrites en 6° primaire sont à « à l'heure » ; ce taux est encore de 76 % dans les classes de 3° secondaire générale (3G) ; en 3° technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), le taux des filles « à l'heure » est de 48 % ; en 3° technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) ce taux atteint 23 % et en 3° professionnelle (3P) 12 %. En 5° générale (5G), 63 % des garçons sont à l'heure pour 74 % de filles.

## Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale des taux de redoublants montre que dans une classe de l'enseignement primaire, en moyenne, près d'un élève sur vingt-cinq est redoublant, alors que dans l'enseignement secondaire, on dénombre près de trois élèves redoublants sur vingt-cing.

L'évolution du taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Cet indicateur traite de l'évolution des taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice<sup>2</sup> de 2004-2005 à 2013-2014, dans l'enseignement primaire d'abord, dans l'enseignement secondaire ensuite. Est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire. Statistiquement, en maternelle un élève est considéré comme « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus).

#### Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 11.1)

Le taux de « redoublants » en maternel<sup>3</sup> augmente entre 2004-2005 et 2007-2008, passant de 4,8 % à 5,3 %. Depuis, il a baissé pour atteindre, en 2013-2014, 2,2 %.

Dans l'enseignement primaire, en 2013-2014, c'est en première et deuxième années (P1 et P2) que le taux de redoublants est le plus élevé, respectivement 5,6 % et 3,5 %. Depuis 2007-2008, le taux de redoublants en P1 est en baisse. En P2, le taux de redoublants diminue depuis 2004-2005. De la P3 à la P5, les taux de redoublants varient autour de 3 %. Ils varient peu durant la période analysée même si une tendance à la diminution s'observe depuis 2008-2009. La P6 présente le taux de redoublants le plus bas.

#### Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 11.2)

Les taux de redoublants<sup>4</sup> dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Le taux de redoublants dans l'enseignement secondaire varie clairement d'une année d'étude à une autre.

Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en première et 10,3 % en deuxième année. Une diminution sensible s'amorce ensuite, pour atteindre en 2013-2014, 10,6 % en première et 8,8 % en deuxième. Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré. Depuis 1995<sup>5</sup>, ce degré doit en effet être parcouru en trois ans maximum<sup>6</sup> et une « 2CC ou 2S », année complémentaire après la deuxième, a été instaurée. Depuis 2001<sup>7</sup>, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de première année (1AC ou 1S). La première complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré.

Les troisième, quatrième et cinquième années du secondaire présentent des taux de redoublants proches, avec, en S3, les taux les plus élevés (19,8 %). Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 21,8 % pour la S3 en 2009-2010). Cependant, depuis 2010-2011, ils diminuent légèrement.

Les taux de redoublants plus bas en S6 (6,4 % en 2013-2014) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

#### Évolution du taux de redoublants accueillis8 en 3° et 5° années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 11.3)

Les troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire, momentsclés dans l'orientation scolaire, présentent les taux de redoublants accueillis les plus élevés. On observe que, selon la forme, les taux de redoublants en troisième se situent, ces dernières années, autour de 12 % dans la forme générale, de 26 % dans la forme technique de transition, de 32 % dans la forme technique de qualification et de 28 % dans la forme professionnelle. En cinquième, les taux de redoublants varient selon les formes, avec des taux plus bas qu'en troisième. On note une diminution du taux de redoublants dans l'enseignement professionnel.

Les éditions précédentes des Indicateurs de l'enseignement présentent cet indicateur à partir de l'année scolaire 1992-1993.
Les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale ne sont pas pris en compte ici.
En 3º maternelle, le taux de redoublants est calculé comme le taux de retard : c'est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en mternelle et le nombre d'élèves en maternelle âgés de 5 ans et plus.

A partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en première commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1<sup>re</sup> secondaire (figure 12.2 de l'édition 2014 des *Indicateurs de l'enseignement*). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en deuxième commune après une 2D l'année scolaire précédente.

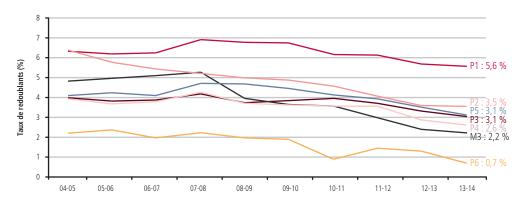
Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

Décret relatif à l'organisation du 1er degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de première année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

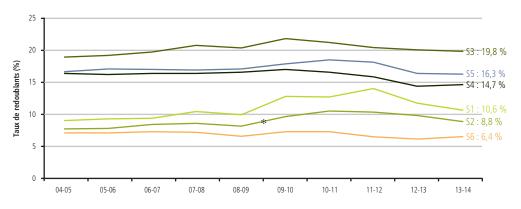
Le taux de redoublants accueillis en 2013-2014 est égal au quotient du nombre d'élèves redoublants en 2012-2013 par le nombre d'élèves présents en 2012-2013. Ce taux considère comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, quelle que soit la forme suivie l'année précédente.

#### 11.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, 5,6 % des élèves fréquentant la 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont redoublants ; c'est le cas de 3,5 % en 2<sup>e</sup> primaire, et de 3,1 % en 3<sup>e</sup> primaire. Durant cette même année scolaire, 2,2 % d'élèves sont maintenus en 3<sup>e</sup> maternelle (M3).

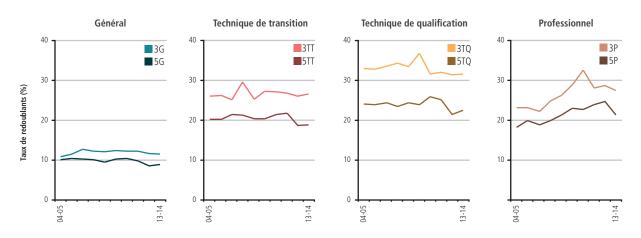
#### 11.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, il y a 10,6 % de redoublants en 1<sup>re</sup> année secondaire (S1). En 3<sup>e</sup> année, ils sont 19,8 % à redoubler et en 5<sup>e</sup> année, 16,3 %.

\* Voir note 4 p. 32

#### 11.3 Évolution du taux de redoublants accueillis en 3º et 5º années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, on observe des taux de redoublants très différents en 3e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 11,5 % d'élèves sont redoublants dans la forme générale (3G), 26,6 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 31,8 % en technique (et artistique) de gualification (3TQ) et 27,4 % dans la forme professionnelle.

## Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

Les élèves qui doublent une troisième ou une cinquième année secondaire ne recommencent pas tous leur année dans la même forme d'enseignement. Parmi les élèves qui fréquentent une troisième année de la forme technique ou artistique de qualification en 2012-2013, un sur cinq recommence une troisième année en 2013-2014. Or, durant celle ci, ils sont environ un sur trois à être redoublants dans cette même année d'étude (3TQ). Signalons que parmi ces derniers, environ 40 % proviennent de l'enseignement général.

Par ailleurs, le taux de redoublement généré en troisième et en cinquième est plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire ainsi que pour les garçons.

Cet indicateur traite du taux de redoublement généré en troisième et cinquième secondaire en 2012-2013 selon la forme d'études. Il s'agit ici des redoublants que génèrent une année et une forme d'enseignement données. Sont donc concernés les élèves qui échouent une troisième ou une cinquième en 2012-2013, quelle que soit la forme d'enseignement qu'ils suivront en 2013-2014. Sont prises en compte l'année et la forme d'enseignement qui font redoubler l'élève, et non pas l'année et la forme d'enseignement qui les accueilleront lorsqu'ils recommenceront leur année scolaire en 2013-2014.

Le taux de redoublement généré se distingue du taux de redoublants dits « accueillis »1. Ce dernier porte quant à lui sur les redoublants inscrits en 2013-2014 en troisième ou en cinquième année secondaire selon la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, indépendamment de la forme qu'ils suivaient l'année précédente, en 2012-2013.

#### Redoublement généré en 2012-2013 et accueilli en 2013-2014 : taux et effectifs (fig. 12.1)

Parmi les élèves inscrits en troisième générale en 2012-2013, 17 % échouent et doivent recommencer leur année, soit 5 606 élèves. Néanmoins, en 2013-2014, 11 % des élèves inscrits en troisième générale y sont redoublants, soit 3 875 élèves. Dans cette forme d'enseignement, le taux de redoublement généré est donc supérieur au taux de redoublants accueillis.

Ce phénomène s'inverse au niveau des formes qualifiantes : en troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ), le taux de redoublement généré s'élève à 21 % et le taux de redoublants accueillis à 32 %. En troisième année de la forme professionnelle, le taux de redoublement généré s'élève à 23 % et le taux de redoublants accueillis à 27 %.

En troisième année de la forme technique ou artistique de transition (3TT), ces différents taux sont relativement semblables.

Ces mouvements s'observent également en cinquième année, avec une amplitude moindre.

Alors que la forme générale génère un nombre relativement important de redoublants, elle n'en accueille qu'une faible part et conduit les autres vers les formes qualifiantes.

#### Taux de redoublement généré en 2012-2013 selon le retard scolaire (fig. 12.2)

Le redoublement généré varie fortement selon que l'élève est déjà en retard scolaire ou non en 2012-2013.

En troisième année de la forme technique ou artistique de transition ainsi qu'en troisième professionnelle, le taux de redoublement généré est plus élevé pour les élèves à l'heure que pour ceux qui sont en retard scolaire. Cette tendance s'inverse pour les formes générale et technique ou artistique de qualification.

En cinquième année, par contre, on constate que le taux de redoublement généré est systématiquement plus élevé pour les élèves ayant déjà subi un retard scolaire.

En moyenne, en troisième année, ce taux est de 17 % pour les élèves à l'heure et de 22 % pour les élèves en retard scolaire. En cinquième année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 10 % et 20 %.

#### Taux de redoublement généré en 2012-2013 pour les filles et les garcons (fig. 12.3)

Le redoublement généré en 2012-2013 est plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en troisième ou en cinquième année, quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en troisième année, ce taux est de 16 % pour les filles et de 23 % pour les garçons et, en cinquième année, ces taux sont respectivement de 13 % et 18 %.

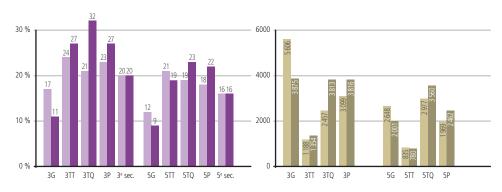
Cet écart entre filles et garçons se marque plus faiblement dans la forme professionnelle.

Les redoublants « accueillis » sont ceux présentés dans l'indicateur 11 (*Taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*). Le taux de redoublants accueillis en 2013-2014 est égal au quotient du nombre d'élèves qui sont redoublants en 2013-2014 par le nombre d'élèves inscrits en 2012-2013.

Le taux de redoublement généré en 2012-2013 est égal au quotient du nombre d'élèves qui redoublent leur année par le nombre d'élèves inscrits en 2012-2013. Comme le nombre d'élèves par

année d'étude n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublants générés (fig.12.1).

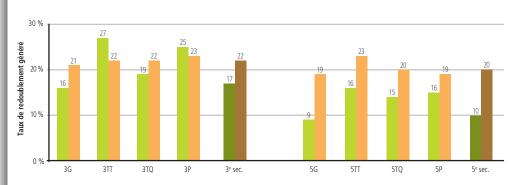
#### 12.1 Redoublement généré en 2012-2013 et accueilli en 2013-2014 par année d'études : taux et effectifs



- Taux de redoublement généré en 2012-2013 ■ Taux de redoublants accueillis en 2013-2014
- Redoublants générés en 2012-2013
- Redoublants accueillis en 2013-2014

Parmi les élèves inscrits en 3G en 2012-2013, 5 606 (soit 17 %) redoublent l'année scolaire suivante (= redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 3G en 2013-2014, seuls 3 875 (soit 11 %) sont redoublants (= redoublants accueillis).

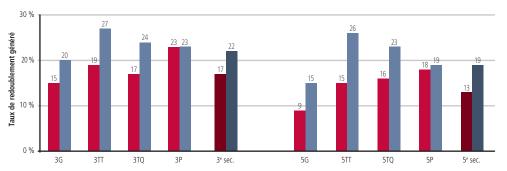
#### 12.2 Taux de redoublement généré en 2012-2013 selon que l'élève est à l'heure ou en retard, par année d'études



Élèves à l'heure en 2012-2013 Élèves en retard en 2012-2013

Parmi les élèves inscrits en 3G et qui y sont à l'heure, 16 % redoublent l'année scolaire suivante. Parmi les élèves en retard, 21 % redoublent en 2012-2013.

#### 12.3 Taux de redoublement généré en 2012-2013 pour les filles et les garçons, par année d'études



Filles
Garçons

Parmi les filles inscrites en 3G, 15 % redoublent l'année scolaire suivante et c'est le cas pour 20 % des garçons.

# Changement d'établissement dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement. En 2012-2013, le changement d'établissement concerne 10 % des élèves de l'enseignement primaire et 17 % des élèves de l'enseignement secondaire. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement. Le redoublement est en moyenne trois fois plus important pour les élèves qui changent d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1er septembre 2008, des dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application

Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2013 et le 15 janvier 2014. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

#### Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2013-2014 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012 (fig. 13.1)

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de domicile ou non1 (on parlera alors de déménagement).

Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves qui changent simultanément d'école et de domicile est de l'ordre de 2,0 %.

Dans l'enseignement primaire, en moyenne, 2,4 % des élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. Ils sont 7,3 % des élèves à avoir changé d'établissement sans avoir déménagé.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus margués.

Au premier degré (S1 et S2), c'est parmi les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2S) que l'on trouve la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (35,2 %). Les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) sont ceux qui en changent le moins (9 %). En moyenne, le taux de changement d'établissement au sein du premier degré<sup>2</sup> est de 17 %.

Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 19,3 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (16,8 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (20,4 %).

En cinquième secondaire, 7,6 % des élèves changent d'école.

Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la guestion de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

#### Taux de redoublement<sup>3</sup> des élèves changeant ou non d'établissement (sans changement de domicile) (fig. 13.2)

Ce chapitre présente la situation des élèves ayant changé d'établissement au sein de l'enseignement ordinaire de plein exercice sans avoir changé de domicile.

Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 9,2 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,1 % des élèves restés dans le même établissement.

Pour les élèves terminant leur première année primaire, ces rapports atteignent respectivement 19,1 % et 4,4 %.

Dans le premier degré de l'enseignement secondaire, pour les élèves ayant terminé la 1C en 2012-2013, 41,8 % des élèves qui ont changé d'établissement redoublent contre 10,6 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement.

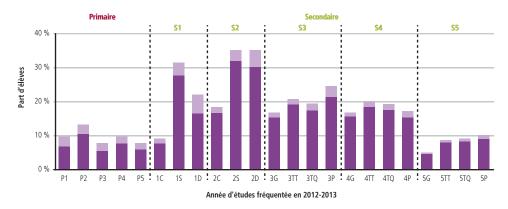
Dans le deuxième degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas.

En cinquième année de l'enseignement secondaire, le redoublement d'un élève de cinquième année générale est dix fois plus fréquent s'il change d'établissement, et cinq fois dans les autres formes.

Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. Les élèves inscrits en 2° année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2011-2012 et qui l'année suivante se situent dans une 3° année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement. Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la 2<sup>e</sup> fois une même année d'étude.

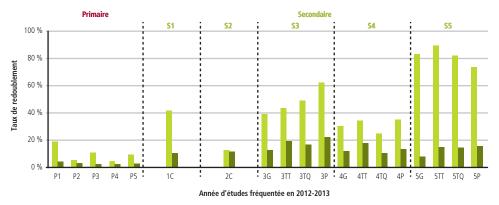
### 13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2013-2014 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013



- Changement d'établissement ET changement de domicile entre 2012-2013 et 2013-2014
- Changement d'établissement SANS changement de domicile entre 2012-2013 et 2013-2014

Parmi les élèves ayant fréquenté une 1<sup>re</sup> année commun (1C) en 2012-2013, 1,4 % ont changé à la fois d'établissement et de domicile en 2013-2014 et 7,7 % ont changé d'établissement sans déménager, en 2013-2014.

#### 13.2 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement (sans changement de domicile)



- Changement d'établissement entre 2012-2013 et 2013-2014
- Pas de changement d'établissement entre 2012-2013 et 2013-2014

En 1<sup>re</sup> année commune (1C), le taux de redoublement s'élève à 41,8 % pour les élèves qui ont changé d'établissement entre 2012-2013 et 2013-2014, et à 10,6 % pour les élèves qui sont restés dans le même établissement.

Ce graphique présente le taux de redoublement des élèves qui n'ont pas déménagé, selon qu'ils ont changé ou non d'établissement.

# Parcours sur quatre ans de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire (P1)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 84 % des élèves entrés à six ans en première primaire en 2005-2006 et en 2010-2011 se trouvent trois ans plus tard en quatrième année, et près de 11 % sont inscrits deux ans de suite dans une première, deuxième ou troisième année. Le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire. Ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les élèves entrés à sept ans en primaire. Ceux-ci subissent également une plus forte orientation dans l'enseignement spécialisé.

Cet indicateur présente, sur quatre ans, le parcours scolaire de deux cohortes d'élèves entrés en première année de l'enseignement primaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2005-2006 et en 2010-2011. Deux évolutions sont donc analysées dans cet indicateur : celle intra-cohorte, et celle inter-cohortes.

L'entrée en primaire se fait, en général, suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois maximum par étape¹. La mise en place de l'année complémentaire ne doit pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la première étape (comprenant l'enseignement maternel, la première et la deuxième année primaire), un élève peut donc bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle², soit au terme de la première ou de la deuxième primaire.

Cette mesure doit cependant rester exceptionnelle et ne peut être confondue avec un redoublement<sup>3</sup>. Un dossier pédagogique doit être constitué et attribué à chaque élève concerné. C'est en accord avec les parents et en fonction de la situation particulière de l'enfant que l'équipe éducative choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir.

### Composition des cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> primaire, selon l'âge d'entrée (fig. 14.1)

Pour approcher ces parcours, deux cohortes ont été étudiées : elles comprennent les élèves entrés en première primaire une année donnée et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente.

Dans la cohorte entrée en P1 en 2005-2006 (47 693 élèves), 94 % ont six ans, 2 % ont cinq ans, 4 % ont sept ans.

Dans la cohorte entrée en P1 en 2010-2011 (49 163 élèves), 96 % ont six ans, 1 % ont cinq ans, 3 % ont sept ans. Cette diminution des effectifs d'élèves de sept ans résulte du maintien moins fréquent des élèves de six ans dans l'enseignement maternel ordinaire.

## Évolution des positions scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> primaire, selon leur âge d'entrée (fiq. 14.2)

La part des élèves ayant un **parcours à l'heure** (« P1-P2-P3-P4 ») progresse d'une cohorte à l'autre, quelque soit l'âge d'entrée des élèves. Elle est systématiquement plus importante pour les élèves entrés à 5 ans. L'écart entre

les élèves entrés à six ans et à cinq ans augmente dans le temps, d'une cohorte à l'autre : il est de 6 % en 2008-2009 pour les élèves entrés en 2005-2006 et de 9 % en 2013-2014 pour les élèves entrés en 2010-2011. Les élèves entrés à sept ans présentent un parcours « à l'heure » beaucoup moins fréquent dans les deux cohortes. Parmi ces élèves, un sur deux réalise ce parcours scolaire « à l'heure ».

A contrario, les taux des élèves suivant un parcours avec une année complémentaire sont systématiquement plus faibles dans la cohorte des élèves entrés en 2010-2011 : 3 % des élèves entrés à cinq ans se trouvent en P3 en 2013-2014 ; c'est le cas de 11 % des élèves entrés à six ans et de 11 % des élèves entrés à sept ans, alors que pour ces derniers, le taux était de 23 % dans la cohorte 2005-2006. Cette diminution peut s'expliquer par le fait que les élèves maintenus en maternelle ne peuvent plus effectuer d'année complémentaire en première ou en deuxième année primaire puisque ces trois années d'études forment la première étape.

Enfin, les parcours avec une orientation dans l'enseignement spécialisé<sup>4</sup> concernent principalement les élèves entrés à sept ans et ce, pour les deux cohortes. On note une intensification de ce phénomène dans le temps. Pour les élèves entrés à sept ans en 2005-2006, 21 % fréquentent l'enseignement spécialisé en 2008-2009. Les élèves entrés à sept ans en 2010-2011 sont quant à eux 31 % dans l'enseignement spécialisé en 2012-2013.

En résumé, pour les deux cohortes, les élèves entrés à cinq ou six ans en première primaire ont des parcours assez semblables, avec un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves entrés à cinq ans et une fréquentation plus importante d'une année complémentaire pour les élèves entrés à six ans. Quant aux élèves entrés à sept ans en première primaire, dont la part est plus faible dans la seconde cohorte, ils effectuent moins souvent qu'auparavant une année complémentaire. Par contre, ces derniers subissent une orientation très importante dans l'enseignement spécialisé, plus prononcée pour les élèves entrés en première primaire en 2010-2011.

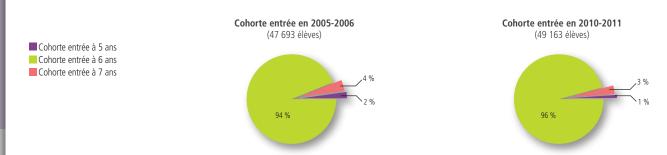
<sup>1</sup> L'enseignement fondamental ordinaire se compose de deux étapes : la première comprend l'enseignement maternel, la P1 et la P2 ; la deuxième étape comporte les P3-P4-P5-P6 (voir structures de l'enseignement p.8).

<sup>2</sup> Dans ce cas précis, il est nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la première année de la scolarité obligatoire.

<sup>3</sup> L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

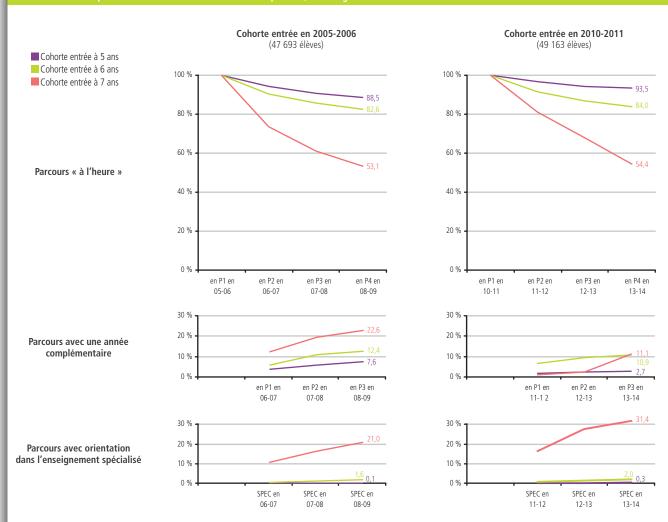
<sup>4</sup> Parmi les élèves orientés vers le spécialisé, certains sont en intégration dans l'enseignement ordinaire. Voir l'indicateur 7 (Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration).

#### 14.1 Composition des cohortes entrées en 1<sup>re</sup> primaire (P1), selon d'âge d'entrée des élèves



Parmi les 49 163 élèves entrés en P1 en 2010-2011, 96 % ont 6 ans l'année de leur entrée ; ils représentent 94 % de la cohorte entrée en 2005-2006.

#### 14.2 Évolution des positions scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> primaire, selon l'âge d'entrée



Parmi les élèves entrés à 7 ans en P1 en 2010-2011, 31,4 % sont inscrits dans l'enseignement spécialisé en 2013-2014.

## Flux entre enseignement ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant un trouble de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration dans l'enseignement ordinaire, or seul un élève sur deux bénéficie de ce dispositif d'intégration, essentiellement en première année différenciée. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, tant dans le primaire que dans le secondaire où le type 1 est particulièrement bien représenté.

Après cinq années scolaires, les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 en 2007-2008 pour entrer dans l'enseignement secondaire ordinaire sont plus de 30 % à ne plus être inscrits dans l'enseignement obligatoire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un rapport d'inscription, doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques<sup>1</sup>. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève doit suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est plus spécifiquement destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage<sup>2</sup> : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 39 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2013-2014<sup>3</sup>. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires: entre 2007-2008 et 2008-2009 d'une part et entre 2012-2013 et 2013-2014 d'autre part.

Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 ; et distribution des élèves entrés en 2008-2009 et en 2013-2014 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire (fig. 15.1)

Ces graphes répondent à la guestion suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009, 27 % (1 618 élèves) le suivent pour la première fois. En 2013-2014, les entrants représentent 30 % de l'ensemble des élèves du type 8, soit 2 053 élèves.

En 2008-2009, près de 17 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire, pour 13 % en 2013-2014.

En 2013-2014, plus de deux tiers des élèves proviennent d'une première, deuxième ou troisième année primaire, alors qu'en 2008-2009, l'entrée dans le type 8 était plus fréquente en tout début de parcours scolaire (maternelle et première année primaire).

Par ailleurs, près de 3 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et en 2012-2013 selon la position scolaire l'année scolaire suivante (fig. 15.2)

Ces graphiques répondent à la question suivante : « où vont les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 ? ».

L'enseignement primaire ordinaire est la destination de 5 % des élèves en 2008-2009 (82 élèves) et de 15 % en 2013-2014 (292 élèves). Cette augmentation importante peut être mise en relation avec l'augmentation de l'intégration<sup>4</sup> dans l'enseignement ordinaire d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et particulièrement le type 8.

En 2008-2009, parmi les élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8, 51 % se destinent à l'enseignement secondaire ordinaire; en 2013-2014, ce taux est de 40 %, avec une orientation massive vers la première année différenciée.

La poursuite des études dans l'enseignement secondaire spécialisé concerne 34 % d'élèves (558) en 2008-2009 et 39 % (649) en 2013-2014, majoritairement dans un enseignement de type 1 et dans une moindre mesure dans un type 3.

L'objectif de la réintégration des élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 dans l'enseignement ordinaire n'est atteint que pour 56 % des élèves en 2008-2009 et 55 % en 2013-2014.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2008-2009 selon leur position scolaire en 2013-2014 (fig. 15.3)

Parmi les 851 élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 et entrés en secondaire en 2008-2009, 29 % ne fréquentent plus l'école en FW-B en 2013-2014.

Les élèves entrés dans le secondaire ordinaire sont massivement orientés dans l'enseignement qualifiant de forme professionnelle et seuls 14 % se retrouvent en sixième année, avec un parcours du secondaire « dans les temps ».

Les élèves entrés en secondaire spécialisé sont quant à eux majoritairement inscrits, cing ans plus tard, dans l'enseignement de type 1 (forme 3). Parmi ces élèves, 5 % sont inscrits dans l'enseignement professionnel ordinaire et 6 % le sont dans l'enseignement en alternance.

Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1er.

Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*)
Décret du 03/03/2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

15.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2008-2009 et en 2013-2014 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire

6 007 élèves en type 8 en 2008-2009



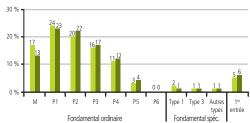




Élèves entrés dans le type 8 en 2008-2009

Élèves entrés dans le type 8 en 2013-2014

Élèves maintenus en type 8

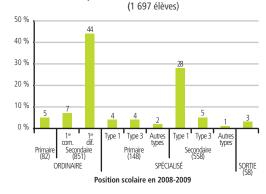


Position scolaire l'année précédant l'entrée dans le type 8

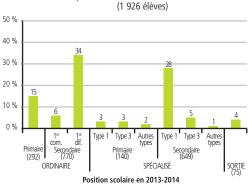
En 2008-2009, 1 618 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 27 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 1 618 élèves, 17 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 13 % des 2 053 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2013-2014.

#### 15.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et en 2012-2013 selon la position scolaire l'année scolaire suivante

Répartition relative des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 selon la position scolaire suivante, c'est-à-dire en 2008-2009



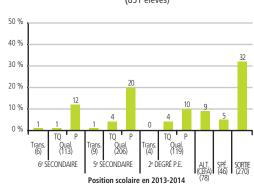
Répartition relative des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2012-2013 selon la position scolaire suivante, c'est-à-dire en 2013-2014



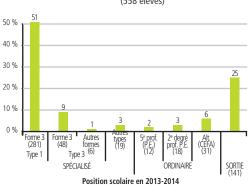
44 % des élèves qui sortent de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 s'inscrivent, en 2008-2009, en 1º différenciée et c'est le cas de 34 % des élèves sortis en 2012-2013.

15.3 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2008-2009 selon leur position scolaire en 2013-2014

Entrée dans le secondaire ordinaire (851 élèves)



Entrée dans le secondaire spécialisé (558 élèves)



Parmi les 851 élèves sortis de l'enseignement de type 8 et entrés dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2008-2009, 14 % sont inscrits en 6° année secondaire de plein exercice 5 ans plus tard, en 2013-2014.

# Parcours d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> degré commun et différencié de l'enseignement secondaire

La photographie des situations scolaires des élèves entrés dans le premier degré commun dévoile qu'environ six élèves sur dix fréquentent une troisième année de transition après 2 ans (t+2) et quatre élèves sur dix fréquentent une cinquième année de transition après quatre ans (t+4). Quatre ans après l'entrée dans le premier degré différencié, près d'un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet indicateur présente les situations scolaires de quatre cohortes d'élèves entrés dans le premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>1</sup>. La première cohorte rassemble 42 550 élèves entrés en 1A<sup>2</sup> en 2006-2007 (cohorte 1) et la deuxième cohorte comprend 43 827 élèves entrés en 1C en 2009-2010 (cohorte 2). La troisième cohorte rassemble 4 273 élèves entrés en 1B en 2006-2007 (cohorte 3) et la quatrième cohorte comprend 4 364 élèves entrés en 1D en 2009-2010 (cohorte 4). Pour chaque cohorte, on analyse les situations scolaires des élèves deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) après leur entrée dans le premier degré<sup>3</sup>.

Le choix de ces deux périodes scolaires se base sur la suppression de la deuxième année professionnelle qui a eu lieu entre celles-ci, à savoir en 2009-20104. La comparaison de ces cohortes montre des situations relativement différentes.

Ces cohortes rassemblent uniquement les élèves inscrits l'année scolaire précédente dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé. Sont présentées dans les graphiques les situations pour lesquelles au moins 1 % de la cohorte est concernée. Les deuxième et troisième degrés sont déclinés selon les sections de transition et de qualification. La première section comprend la forme générale et la forme technique ou artistique de transition (trans.). La deuxième section comprend la forme professionnelle et la forme technique ou artistique de qualification (qual.). La catégorie « Sortie » correspond aux élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>5</sup>.

Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1re année du degré commun en 2006-2007 (42 558 élèves) et en 2009-2010 (43827 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.1) Identifions, après deux puis quatre années scolaires (t+2 et t+4), l'année d'étude dans laquelle se trouvent les élèves entrés dans le premier degré commun en 2006-2007 (1A) et en 2009-2010 (1C).

Après deux années scolaires (t+2), environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une troisième année de transition.

Les tendances diffèrent entre les deux cohortes en deuxième année du premier degré commun et en troisième année de qualification. En effet, ils sont 17 % de la cohorte 1 à suivre une deuxième année du degré commun (2C) contre 25 % des élèves de la cohorte 2. Les élèves entrés en 2009-2010 sont donc proportionnellement plus nombreux que les élèves entrés en 2006-2007 à recommencer une année au sein du premier degré commun. La suppression de la deuxième année professionnelle aurait engendré ces différences de parcours. Aussi, 21 % de la cohorte 1 suivent une troisième année de qualification contre 13 % de la cohorte 2.

Après quatre années scolaires (t+4), les variations entre les deux cohortes se marquent moins. Pour chacune des deux cohortes, un élève sur deux effectue son parcours scolaire sans redoubler. Environ 37 % des élèves de chacune des cohortes fréquentent une cinquième année de transition et environ 15 % de la cohorte 1 et 12 % de la cohorte 2 suivent une cinquième année de qualification.

Par ailleurs, ce graphique montre qu'ils sont environ 40 % à être en retard

Au terme des 5 années observées, les sorties représentent 5 % des élèves, soit 1 élève sur 20.

Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1re année du degré différencié en 2006-2007 (4 273 élèves) et en 2009-2010 (4 364 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.2)

Voyons où se trouvent les élèves entrés dans le premier degré différencié en 2006-2007 et 2009-2010, deux ans (t+2) et quatre ans après (t+4).

Après deux années (t+2), les élèves entrés en 2009-2010 sont proportionnellement près de trois fois plus nombreux à fréquenter le degré commun que les élèves entrés en 2006-2007, leur permettant ainsi de renforcer leurs compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique. Une hypothèse est que la suppression de la deuxième année professionnelle gonfle les parcours des élèves au sein du premier degré commun. Cette situation semble également se répercuter sur la fréquentation de la troisième année de qualification : 75 % de la cohorte 3 sont en troisième qualification contre 55 % de la cohorte 4.

Après quatre ans (t+4), 23 % de la cohorte 3 et 26 % de la cohorte 4 fréquentent une quatrième année de qualification.

Ce graphique montre qu'une très grande majorité des élèves entrés dans le premier degré différencié poursuivent leur scolarité uniquement dans la section de qualification, sans jamais être réorientés vers la section de transition.

Une part importante des élèves de chacune des deux cohortes s'inscrit dans l'enseignement en alternance.

Au terme des cinq années observées, les sorties concernent environ un élève sur cinq.

Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1<sup>re</sup> année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2<sup>e</sup> année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

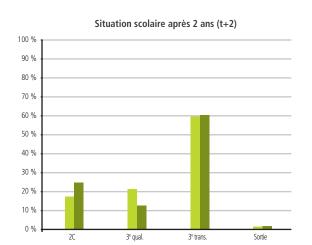
La 1A, ancienne appellation de la 1C actuelle, sera nommée dans cet indicateur « 1C ».

Pour la cohorte 1 : t = 2006-2007, t+2 = 2008-2009, t+4 = 2010-2011. Pour la cohorte 2 : t (entrée) = 2009-2010, t+2 = 2011-2012, t+4 = 2013-2014.

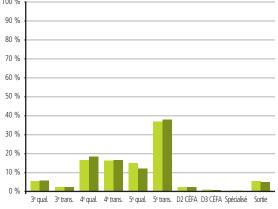
Décret du 30-06-2006 (modifié le 11-04-2014) relatif à l'organisation pédagogique du premier degré de l'enseignement secondaire.

Les sorties peuvent être dues à différentes raisons telles que, notamment, le décrochage sociaire mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Entrée en 1A en 2006-2007



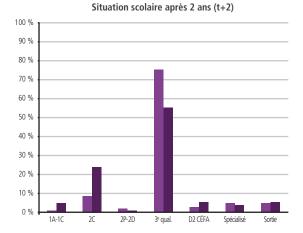
Situation scolaire après 4 ans (t+4) 100 % 90 %



Deux ans après leur entrée en 1re commune, environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une 3e année de transition. Deux ans plus tard (t+4), ils sont un peu moins de 40 % à fréquenter une 5e année transition.

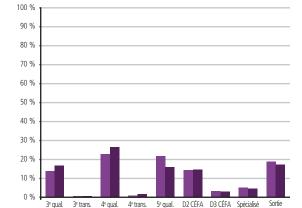
■ Entrée en 1B en 2006-2007





■ Entrée en 1D en 2009-2010

Entrée en 1C en 2009-2010



Situation scolaire après 4 ans (t+4)

Deux ans après leur entrée en 1<sup>re</sup> année du degré différencié, 9 % des élèves de la première cohorte suivent une 2<sup>e</sup> année commune contre 24 % des élèves de la seconde cohorte. Deux ans plus tard (t+4), ils sont 23  $\sqrt[6]{}$  et 26  $\sqrt[6]{}$  à fréquenter une quatrième année de qualification. Quatre ans après leur entrée en 1  $\sqrt[6]{}$  différenciée, environ un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2013-2014 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2012-2013, 5,4 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2013-2014. Ce taux de sortie prématurée était de 7,0 % en 2006.

Les taux de sorties prématurées sont plus élevés pour les élèves domiciliés en région bruxelloise, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important; mais ces taux diminuent tous depuis 2006.

Afin d'approcher le phénomène d'abandon scolaire précoce<sup>1</sup>, cet indicateur analyse les taux de sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Le taux de sorties prématurées concerne les élèves qui quittent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice entre deux années scolaires. Il s'agit, plus précisément, des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données).

On s'intéresse dans cet indicateur aux sorties prématurées des élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année. C'est-à-dire les années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année).

On ne prend en compte que les élèves âgés de quinze à vingt deux ans en 2013-2014. Car, à partir de quinze ans, l'âge attendu en fin d'une troisième année, le jeune peut s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional, par exemple, et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

Afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone<sup>2</sup> de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

#### Evolution du taux de sortie de 2006 à 2013, selon la région de domicile (fig. 17.1)

Les taux de sortie de 2006 à 2013 passent de 7,0 % à 5,4 % et présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011. Si la Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 5,0 %), la région de Bruxelles-Capitale montre une forte diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux de 6,9 % en 2013, toujours supérieur à la moyenne des dix zones.

#### Taux de sortie par zone de domicile en 2013 (fig. 17.2)

Le taux de sortie pour l'ensemble des dix zones d'enseignement est de 5,4 % et il varie fortement selon la zone : de 4,3 % en Brabant wallon à 6,9 % pour la région de Bruxelles-Capitale. En Wallonie, ce sont les zones plus industrielles qui ont les taux les plus élevés : Charleroi-Hainaut sud (6,0 %), Mons-Centre (5,9 %), Verviers (5,0 %) et Liège (5,3 %).

#### Répartition des élèves sortis en 2013 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013 (fig. 17.3)

Les 6 178 élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans, qui sont donc en retard scolaire, représentent 73 % des sortants en 2013. La porte de sortie la plus fréquente est la forme professionnelle avec des taux de sortie proche de 16 % : autrement dit, en 3P, par exemple, un élève sur six (de quinze à vingt-deux ans) est sorti en 2013. Parmi ces 1 756 élèves sortis de 3P, 964 sont âgés de dix huit à vingt-deux ans et ont donc déjà au moins trois ans de retard scolaire. La forme technique de qualification présente également des taux relativement élevés (autour de 7 %), bien au-delà des taux des formes de transition (autour de 3 %).

#### Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009, 2012 et 2013 selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sortie de 2006 à 2013 diminuent dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée.

Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de quinze à dix-sept ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également plus importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

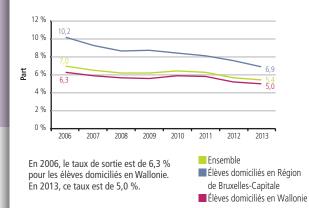
Les taux les plus élevés concernent les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans (14,0 % en 2013) ainsi que les élèves sortant de la section de qualification (10,1 % en 2013).

Ces variables sont fortement liées, la section de qualification rassemblant des élèves avec un taux de retard<sup>3</sup> plus élevé ainsi qu'un pourcentage de garçons<sup>4</sup> plus importants.

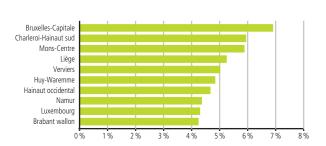
Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page http://www.enseignement.be/index.php?page=27000
Les zones prises en compte sont les zones d'enseignement définies au début des années 90 (arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993) lors de la mise en place d'instances de concertation entre établissements coïncidant avec la région (Bruxelles-Capitale), la province (Brabant wallon, Namur, Luxembourg), ou l'arrondissement (Huy-Waremme, Liège, Verviers). La province de Hainaut a été découpée en trois zones correspondant à des ensembles de communes (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi-Hainaut sud). Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la publication *Développement d'indicature locaux illustrant des défis liés à l'apregnement excordaire en Fédérique pages (15)* d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2011-2012) http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg15 Voir l'indicateur 10 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

#### 17.1 Évolution du taux de sortie de 2006 à 2013, selon le région de domicile

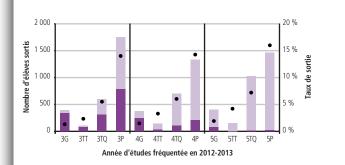


#### 17.2 Taux de sortie par zone de domicile en 2013

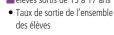


En 2013, 6,9 % des élèves bruxellois inscrits en 3°, 4° ou 5° secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante, à savoir l'année scolaire 2013-2014.

#### 17.3 Répartition des 8 465 élèves (par groupe d'âge) sortis en 2013 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013



#### élèves sortis de 18 à 22 ans élèves sortis de 15 à 17 ans





En 2013, 1 756 élèves inscrits en 3P et âgés de 15 à 22 ans ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante. Ils représentent 14 % des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2012-2013.

#### 17.4 Comparaison des taux de sortie de 2006, 2009, 2012, 2013 selon le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

	Taux de sortie									
		2006	2009	2012	2013	entre 2006 et 2013				
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	<b>−22</b> %				
Sexe	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	-24 %				
Âgo à la cortio	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	-38 %				
Âge à la sortie	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	-24 %				
Section fréquentée	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	<b>–29</b> %				
avant la sortie	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	-20 %				
Ensemble des élèves		7,0 %	6,2 %	5,7 %	5,4 %	-23 %				

Le taux de sortie des filles est de 5,8 % en 2006 et de 4,5 % en 2013, soit une diminution, par rapport à 2006, de 22 %.

# Taux d'accès à l'enseignement supérieur

Pour les générations d'élèves nés entre 1990 et 1995, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est resté stable. Cependant, l'écart entre les garçons et les filles est de près de 10 points de pourcentage en faveur des femmes. Les écarts sont également marqués en fonction de la forme de secondaire suivie. Ainsi, trois quart des élèves d'une classe d'âge issus du général accèdent à l'enseignement supérieur pour un tiers des élèves issus de l'enseignement technique de qualification. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est de 78 % pour les filles ayant obtenu leur CESS en 2011 et de 76 % pour les garçons. Plus de 90 % des élèves entrent dans l'enseignement supérieur l'année d'obtention du CESS.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est abordé sous deux angles complémentaires. La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur en fonction de l'année de naissance de l'élève et la seconde suivant l'année d'obtention du CESS.

## Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance 1990-1995 (fiq. 18.1)

La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes nés entre 1990 et 1995. Les jeunes nés en 1990 sont susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2008-2009, ceux nés en 1995 à partir de l'année académique 2013-2014. Pour chaque génération, la période d'observation s'étend de la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur à l'année académique 2013-2014. Le nombre d'étudiants d'une génération entrant dans l'enseignement supérieur pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles (étudiants de 1<sup>re</sup> génération¹) est comparé au nombre d'élèves de 17 ans dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi le nombre d'étudiants nés en 1990 est comparé aux élèves de 17 ans présents dans l'enseignement secondaire en 2007-2008. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire suivie<sup>2</sup>. L'addition des taux d'accès par année académique forme le taux d'accès total d'une génération (étudiants nés une année déterminée) à la fin de la période d'observation (soit 2013-2014).

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur à 18 ans (âge théorique d'accès à l'enseignement supérieur) des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire est assez stable tant pour les garçons (24,1 % pour la génération 1990 et 24,9 % pour la génération 1995) que pour les filles (34,9 % pour la génération 1990 et 33,7 % pour celle de 1995). Ce taux varie selon la forme d'enseignement secondaire suivi. Ainsi un garçon sur deux inscrits à 17 ans dans l'enseignement général et trois filles sur cinq entrent l'année suivante dans l'enseignement supérieur. En revanche, pour les élèves issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification le taux d'accès à cet âge est de 7,8 % pour les garçons de la génération 1995 et de 13,6 % pour les filles de cette même génération. Pour l'ensemble de la génération 1993, le taux d'accès (que ce soit à 18, 19 ou 20 ans) est de 49,4 % pour les garçons et de 61,7 % pour les filles. Enfin, le taux d'accès des élèves entrant dans l'enseignement supérieur après 20 ans peut-être estimé à 4 % pour les garçons et à 3 % pour les filles.

Les résultats de cette première approche sont influencés par le retard scolaire acquis dans l'enseignement secondaire et son corollaire l'abandon scolaire sans diplôme ainsi que par le fait que seule une infime partie des élèves issus de l'enseignement professionnel aura la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur (après une 7° P).

## Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de délivrance du CESS (fig. 18,2)

Une seconde approche, qui consiste à évaluer la proportion d'élèves obtenant le CESS dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice une année donnée (entre 2009 et 2013) qui entre dans l'enseignement supérieur, vient compléter la première approche. Tout à fait logiquement, cette seconde approche présente des taux supérieurs à la première approche puisque seuls les élèves ayant obtenus le titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur sont pris en compte.

La quasi totalité des étudiants entrent dans l'enseignement supérieur dans les deux années suivant l'obtention du CESS. Ainsi, le taux d'accès l'année académique après l'obtention du CESS est de 68,1 % pour les garçons et de 71,5 % pour les filles ayant obtenu leur CESS en 2013. La différence entre les garçons et les filles est, ici, moins importante que dans la première approche.

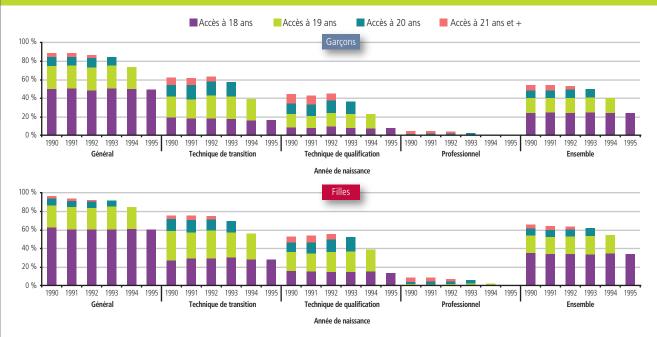
Le taux d'accès direct, pour les garçons ayant obtenu leur CESS en 2013, est de 89,9 % pour les élèves issus de l'enseignement général, 77,6 % pour ceux issus du technique de transition, 52,5 % pour ceux issus de technique de qualification et de 12,3 % pour ceux issus de l'enseignement professionnel. Pour les filles ces taux sont respectivement de 90,3 %, 82,2 %, 60,8 % et 16,8 %. Les taux d'accès à l'enseignement supérieur l'année suivant la délivrance du CESS sont en augmentation depuis 2009 quelle que soit la forme d'enseignement et ce tant pour les garçons que pour les filles. La différence se marquant particulièrement dans les sections de qualification avec une augmentation de plus de 20 % du taux d'accès. L'hypothèse peut être émise que la crise et les difficultés pour les jeunes à trouver du travail incitent de plus en plus les élèves, déjà détenteurs d'un diplôme qualifiant leur permettant l'accès au marché du travail, à prolonger leurs études.

Plus de trois quarts des élèves ayant obtenu leur CESS en 2011 sont rentrés dans l'enseignement supérieur entre 2011-2012 et 2013-2014 (76,0 % des garçons et 78,3% des filles).

Les étudiants pris en compte sont issus de la base de données du CRef pour les étudiants des universités et de la base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les hautes écoles (HE). Les étudiants des écoles supérieures des arts (ESA) ne sont pas pris en compte vu le manque important de données nécessaires au calcul de l'indicateur. Ne sont pris en compte que les étudiants pour lesquels la provenance du secondaire effectué en FW-B est connue. Les taux d'accès sont de ce fait légèrement sous-estimés. Les mêmes sources sont également utilisées pour la

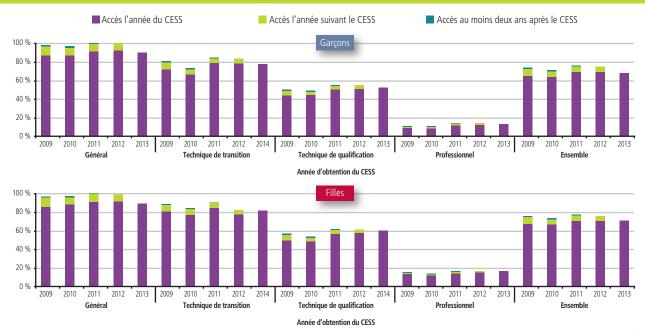
<sup>2</sup> Les étudiants pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du CRef et de SATURN, ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue et ce, année par année et suivant le lieu de scolarisation (universités/SHU).

### 18.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance 1990 à 1995



Les garçons nés en 1990 et issus de l'enseignement général sont 49,8 % à accéder à l'enseignement supérieur à 18 ans (en 2008-2009) ; c'est le cas de 62,2 % des filles.

## 18.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – CESS délivrés de fin 2008-2009 à fin 2012-2013



Les garçons ayant obtenu un CESS dans l'enseignement général en 2013 sont 90,3 % à accéder à l'enseignement supérieur la même année ; c'est le cas de 89,9 % des femmes.

## Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) - 2014

En 2014, 42 324 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 89 % de l'effectif, ont réussi l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 359 élèves en première année différenciée et 337 en deuxième année différenciée. Dans l'enseignement spécialisé, 276 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve. Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune obligatoire portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maitrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)¹ est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et deuxième années différenciées² ainsi que ceux de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé d'au moins onze ans au 31 décembre 2013 et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

## Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 19.1)

En 2014, dans l'enseignement primaire ordinaire, 42 324 des 48 010 élèves ayant présenté l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (89 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 60 %, l'épreuve étant réussie par 153 élèves. De plus, 696 élèves de l'enseignement secondaire, à savoir 359 élèves de première année différenciée et 337 de deuxième année différenciée, ont réussi les épreuves du CEB. Enfin, 576 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

### Répartition des élèves de 6e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil (fig. 19.2)

En français, près de 57 % des élèves de sixième année primaire obtiennent un score global compris entre 70 et 89/100, et 5 % ont un score inférieur ou égal à 49/100. En mathématiques, un score inférieur ou égal à 49/100 est atteint par 9 % des élèves, tandis que 48 % des élèves ont un score compris entre 70 et 89/100. En éveil, la répartition est similaire à celle de français, avec près

de deux tiers des élèves ayant un score entre 70 et 89/100 et 2 % ayant un score égal ou inférieur à 49/100. Les pourcentages d'élèves obtenant un score compris entre 90 et 100/100 sont respectivement de 5 %, 13 % et 15 % pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Scores moyens des élèves de 6° année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'indice socio-économique³ (ISE) de l'implantation scolaire fréquentée (fiq. 19.3)

Selon le genre. Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 74/100 à l'épreuve pour 70/100 chez les garçons. La situation s'inverse pour les mathématiques. Lors de cette épreuve, les garçons récoltent des scores moyens de 73/100 contre 72/100 pour les filles. Les scores moyens en éveil sont similaires, 78/100 pour les filles comme pour les garçons.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de sixième primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 75/100 en français, 76/100 en mathématiques et 80/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces scores sont respectivement de 63, 61 et 69/100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores chutent à 59, 57 et 66/100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

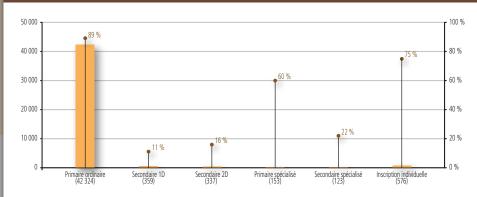
Selon la classe de l'ISE de l'implantation. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une implantation dont la classe de l'ISE est faible (classes de 1 à 5). 8 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des classes 1 à 5 et des classes 16 à 20 aux épreuves de français et d'éveil. Cet écart augmente à 11 points pour les mathématiques. Les élèves issus d'implantations scolaires dont les classes sont comprises entre 6 et 10 ou entre 11 et 15 obtiennent des scores intermédiaires avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

<sup>1</sup> Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de sixième année primaire, du premier degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et Certificat d'Études de Base.

<sup>2</sup> Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D) ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième année professionnelle.

<sup>3</sup> Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note 2 de l'indicateur 8. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

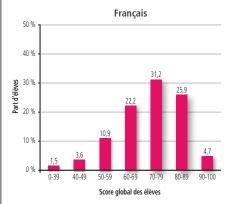
#### 19.1 Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2014

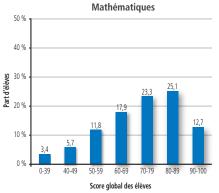


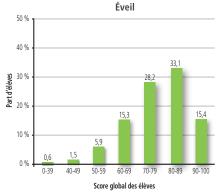
Réussite à l'épreuve
Taux de réussite

En 2014, 42 324 élèves de 6° primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 48 010 inscrits, ce qui représente un taux de réussite de 89 %. Dans le secondaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 123 élèves sur un total de 562 inscrits, représentant un taux de réussite de 22 %.

#### 19.2 Répartition des élèves de 6° année primaire en fonction de leurs scores globaux en français, en mathématiques et en éveil - 2014

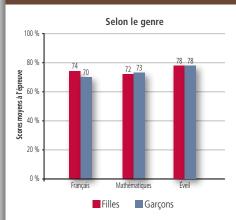


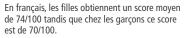


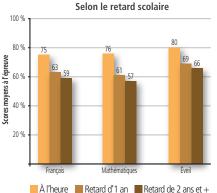


En 2014, 4,7 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 12,7 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 15,4 %.

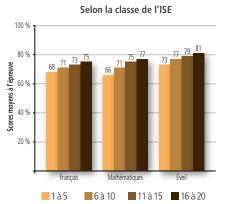
## 19.3 Scores moyens des élèves de 6° année primaire en français, en mathématiques et en éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'ISE de l'implantation scolaire fréquentée - 2014







En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 76/100. Ce score est de 57/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.



En éveil, un score moyen de 81/100 est observé chez les élèves fréquentant une implantation scolaire bénéficiant d'un ISE élevé (classes de 16 à 20).

## Obtention du Certificat d'Études de Base

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, plus de 97 % des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB).

Parmi les élèves inscrits en cinquième primaire en 2010-2011, plus de 88 % obtiennent le CEB en deux ans. Environ 5 % l'obtiennent après trois ans. Ils sont 3 360 élèves à quitter l'enseignement primaire sans CEB, soit un peu plus de 6 %.

L'enseignement secondaire octroie le CEB à environ un tiers des élèves de première année différenciée, et à plus de la moitié des élèves de deuxième année différenciée (57,5 %). Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans en première année différenciée et de 15 ans en deuxième année différenciée.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de sixième primaire ainsi qu'en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire ou au cours du premier degré différencié de l'enseignement secondaire.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe conduisant au CEB est obligatoire pour tous les élèves de sixième année primaire et de première année différenciée de l'enseignement secondaire. C'est également le cas pour les élèves inscrits en deuxième année différenciée depuis 2009-2010¹.

Si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés.

En outre cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve.

### Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 20.1)

En 2013, 47 761 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire obtiennent le CEB. Dans le premier degré différencié de l'enseignement secondaire, c'est le cas pour 1 952 élèves de première année et 1 799 élèves de deuxième année. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 147 en primaire et 392 en secondaire.

#### **Évolution du taux d'obtention du CEB<sup>2</sup> en 6**e primaire (fig. 20.2)

De 1999 à 2009, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la sixième primaire est de 93,4 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2010, ce taux atteint 96,8 % et est de 97,3 % en 2013.

### Parcours des élèves entrants en 5° primaire jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fiq. 20.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification des élèves inscrits en cinquième année primaire est réalisée<sup>3</sup>.

Sur l'ensemble de la cohorte des 51 370 élèves de cinquième année en 2010-2011, 1 474 élèves quittent le primaire sans le CEB en fin d'année scolaire, 2 032 redoublent et 47 864 passent en sixième année.

En 2011-2012, 45 585 élèves obtiennent le CEB, 1 820 quittent le primaire sans CEB et 587 redoublent leur sixième année.

En 2012-2013, de la cohorte de départ, 2 491 élèves se trouvent encore en sixième primaire, dont 2 424 obtiennent le CEB et 67 quittent le primaire sans CFB.

Le taux de certification de cette cohorte de cinquième année primaire en 2010-2011 est de 88,7 % en 2 ans et de 93,5 % en 3 ans.

L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en cinquième ou en sixième année, quittent l'enseignement primaire sans CEB : de la cohorte de départ, 3,1 % quittent l'enseignement primaire sans CEB à la fin de la cinquième et 3,4 % à la fin de la sixième. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 3 360 élèves sans CEB ont certainement gagné l'enseignement secondaire.

#### Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge (fig. 20.4)

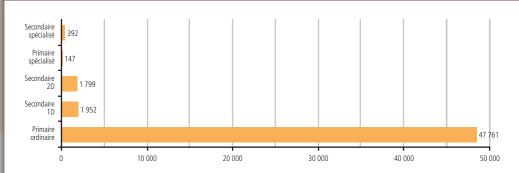
En 2013, 3 751 CEB ont été octroyés aux élèves du premier degré différencié. Le taux d'obtention est de 32,4 % en première année différenciée et de 57,5 % en deuxième année différenciée. La répartition de l'obtention du CEB par âge et par année d'étude apprend que 59,4 % des élèves de première année différenciée qui obtiennent le CEB sont âgés de quatorze ans, et ont donc deux ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (douze ans en fin de sixième primaire). En deuxième année différenciée, 57,0 % des élèves qui obtiennent le CEB ont quinze ans et 14,7 % ont seize ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est majoritairement délivré en première année différenciée et ce, à des élèves de 14 ans.

<sup>1</sup> Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième professionnelle.

<sup>2</sup> À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent du Service des évaluations externes.

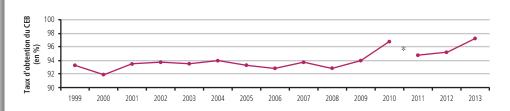
<sup>3</sup> Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en cinquième primaire en 2010-2011, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en cinquième ou sixième primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une sixième primaire.

#### 20.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2013



En 2013, 47 761 élèves de 6° primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 392 élèves.

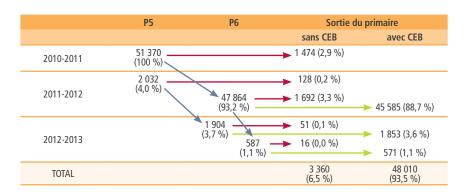
#### 20.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6e primaire – Années de certification 1999 à 2013



En 2013, 97,3 % des élèves de 6º primaire obtiennent un CEB.

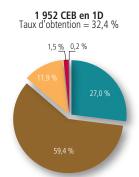
\* Voir note 2 p. 50

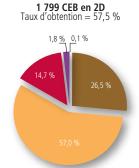
#### 20.3 Parcours des élèves entrant en 5° primaire en 2010-2011 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans certificat d'études de base (CEB).



De cette quasi-cohorte de 51 370 élèves inscrits en 5° primaire en 2010-2011, 47 864 (93,2 %) obtiennent le CEB et 3 360 (6,5 %) quittent l'enseignement primaire sans CEB.

#### 20.4 Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge – Année de certification 2013





13 ans et moins14 ans15 ans16 ans

17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2013 en fin de 1D, 59,4 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (57,0 %).

# 2]

### Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2012-2013, 72 % des élèves du deuxième degré et 86 % des élèves du troisième degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 11 % des élèves du deuxième degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 17 % des élèves du deuxième degré et 14 % des élèves du troisième degré.

Trois types d'attestations sont délivrés aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire: l'attestation de réussite (AOA), l'attestation d'échec (AOC) et l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Cette dernière permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au deuxième degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au troisième degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5TQ¹.

## Répartition des attestations par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations (fig. 21.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le troisième degré que dans le deuxième degré et ce, quelle que soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le troisième degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au deuxième degré qui est celui de l'orientation.

Des analyses supplémentaires ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons.

La part des élèves qui obtiennent une attestation A est plus élevée dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique ou professionnel. Par ailleurs, on note que c'est en troisième année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestation C est le plus élevé. Une part importante des attestations B sont délivrées dans le deuxième degré de la section de transition.

## Répartition des attestations B par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations B (fig. 21.2)

Afin de mieux appréhender la répartition des attestations B, un regroupement a été effectué: on appellera attestations B1 celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du deuxième degré, les attestations B1 représentent 12 % des attestations B, les attestations B2, 36 %, les attestations B3, 22 % et les attestations B4, 30 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B délivrées se répartissent comme suit : 20 % de B1, 43 % de B2, 7 % de B3 et 30 % de B4. En troisième année du général, l'attestation B2 est la plus délivrée et en quatrième c'est la B4.

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 63 % d'attestations B2, 17 % de type B3 et 20 % de type B4. Aussi bien pour la troisième que pour la quatrième année du technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2.

Dans l'enseignement technique de qualification, 74 % des attestations B sont de type B3 et 26 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 80 % obtient une attestation B3. En 4TQ, ils sont 69 % à obtenir ce type d'attestation.

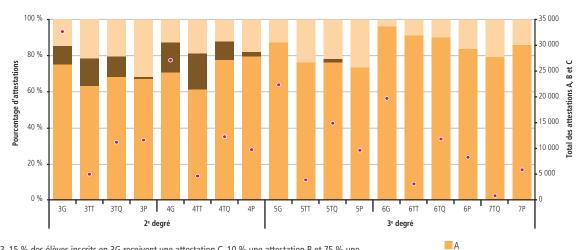
En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

#### **GLOSSAIRE**

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC: Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1: AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2: AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3: AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4: Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

<sup>1</sup> En effet, il est possible qu'un élève de 5TQ obtienne une attestation de réussite avec restriction (AOB) pour poursuivre ses études vers une 6P dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondante. En 2013, ce type d'attestation a été délivré à 2 % des élèves de 5TQ.

## 21.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2013

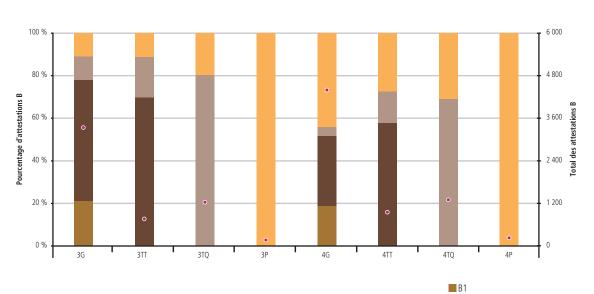


En 2013, 15 % des élèves inscrits en 3G reçoivent une attestation C, 10 % une attestation B et 75 % une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 32 600.

C
• Total des attestations A, B et C

В

## 21.2 Répartition des attestations B, par année d'études, dans le 2e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2013



En 2013, 3 333 attestations B ont été délivrées aux élèves de 3G ; 21 % sont de type B1, 57 % de type B2, 11 % de type B3 et 11 % de type B4.

■ B2 ■ B3 ■ B4

• Total des attestations B

## Certification en sixième année de l'enseignement secondaire

En 2013, le taux de certification en sixième année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours de 95 % pour l'enseignement général et autour de 83 % dans l'enseignement professionnel. Ce taux de certification est plus élevé chez les filles.

La majorité des élèves de la section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire : les élèves dits « à l'heure »¹ sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

Le type de certificat varie selon la section et la forme d'enseignement que suivent les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS. L'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6. L'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6.

En principe, ces certificats visent des finalités différentes : le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accession à la septième année professionnelle pour le CE. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit en professionnel du CE et en technique de qualification du CESS.

## Certification en 6° secondaire, par sexe et par forme d'enseignement (fig. 22.1)

En 2013, c'est dans l'enseignement général que le taux de certification<sup>2</sup> est le plus élevé (95 %), et dans la forme professionnelle qu'il est le plus faible (83 %).

Les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à être certifiées dans l'ensemble des formes d'enseignement. Cela se marque toutefois moins dans l'enseignement professionnel (83,4 % pour les filles et 82,0 % pour les qarçons).

### Types de certificat obtenu en 6° année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes (fig. 22.2)

En sixième année de l'enseignement technique de qualification<sup>3</sup>, 36,9 % des filles obtiennent un CESS seul contre 22,8 % de garçons. Par contre, les CESS et CQ6 sont délivrés conjointement à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification (CQ6), la quasi totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En sixième année de l'enseignement professionnel, les profils sont similaires à ceux des élèves fréquentant l'enseignement technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles que de garçons obtient le CE seul donnant accès à la septième année. Par contre, une part plus importante de garçons décrochent une double certification (CE + CQ6).

La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une faible part d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

### Types de certificat obtenu dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire (fiq. 22.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 64,1 % des filles à l'heure et 80,8 % des garçons à l'heure, par 61,1 % des filles en retard d'un an et 74,8 % des garçons en retard d'un an, et par 59,9 % des filles en retard de deux ans et plus et 70,3 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Dans l'enseignement professionnel, 68,9 % des filles à l'heure et 87,3 % des garçons à l'heure obtiennent à la fois un CE et un CQ6. Cela concerne aussi 66,4 % des filles en retard d'un an et 86,2 % des garçons en retard d'un an, et 63,7 % des filles en retard de deux ans et plus et 82,2 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure ». Le retard scolaire n'est donc pas lié à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour les garçons en retard qu'elle est la plus fréquente.

#### **GLOSSAIRE**

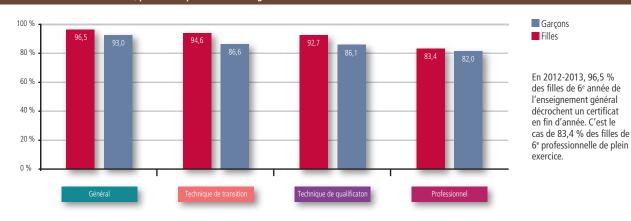
- CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6° de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.
- CE: Certificat d'Études de 6° professionnelle, sanctionnant une année d'étude réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7° professionnelle.
- CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6° année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

<sup>1</sup> Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6° sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

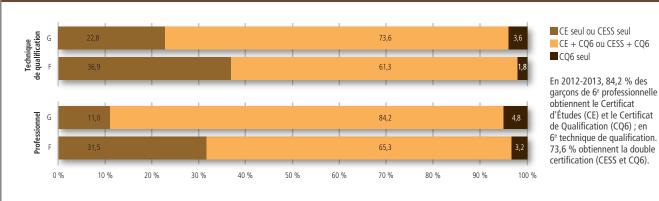
<sup>2</sup> Le taux de certification est calculé sur la base des effectifs de sixième année.

<sup>3</sup> Quatre options dispensées dans l'enseignement technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6° année. On compte 2 462 élèves dans ce cas (1 828 filles et 634 garcons, toutes options confondues).

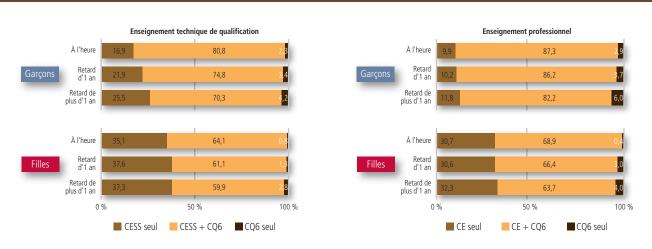
#### 22.1 Certification en 6e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2013



## 22.2 Types de certificat obtenu en 6° année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2013



#### 22.3 Types de certificat obtenu dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2013



En 2012-2013, 80,8 % des garçons de 6° technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 70,3 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

# Taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université

En fin d'année académique 2012-2013, dans les hautes écoles, un peu plus d'un étudiant de 1<sup>re</sup> génération sur trois inscrits en 1<sup>re</sup> année et issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone réussit. Ainsi, le taux de réussite moyen des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de type court est de 39 % (31 % pour les hommes et 45 % pour les femmes); dans l'enseignement supérieur de type long, le taux de réussite est de 34 % (27 % pour les hommes et 34 % pour les femmes). Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de 1<sup>re</sup> année est de 36 % (34 % pour les hommes et 36 % pour les femmes).

Les taux de réussite des étudiants varient selon le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée. Ainsi, les étudiants à l'heure sont deux fois plus nombreux à réussir que les étudiants en retard.

L'étude des taux de réussite¹ en 1<sup>re</sup> année dans l'enseignement supérieur² porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le CESS délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2007-2008 à 2012-2013. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'établissement — haute école de type court et de type long, d'une part et université d'autre part —, et réparties en fonction de trois critères — le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie.

## Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles (fiq. 23.1)

Dans l'enseignement en haute école de type court, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2012-2013 est de 30,9 % pour les hommes et de 45,4 % pour les femmes. Même si la tendance est plutôt à la baisse, les taux de réussite ont peu évolué entre 2007-2008 et 2012-2013.

L'âge a un effet important sur le taux de réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins³) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, dans l'enseignement supérieur de type court en 2012-2013, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 53,7 % (soit 1 étudiant sur 2) tandis que celui des étudiants « en retard » est de 32,2 % (soit 1 étudiant sur 3).

Le taux de réussite varie selon la forme d'enseignement secondaire suivie : les étudiants issus du secondaire général qui représentent 45 % des inscrits ont un taux global de réussite en 2012-2013 de 52,1 %, ce taux est supérieur à celui des étudiants issus du secondaire technique de transition (41 % de réussite), qui, à son tour, est supérieur à celui des étudiants issus du secondaire technique de qualification (27,6 % de réussite). Le taux de réussite des étudiants issus du secondaire professionnel est de 14,1 %. Ces différences de taux sont demeurées relativement stables au cours de la période étudiée.

## Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type long en hautes école (fig. 23.2)

Dans l'enseignement en haute école de type long, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2012-2013 est de 27,5 % pour les hommes et de 42,8 % pour les femmes. En 2012-2013, les taux de réussite semblent remonter malgré une baisse de 8 points de pourcentage entre 2007-2008 et 2012-2013.

Les étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement supérieur de type long proviennent à 85 % de l'enseignement général et les étudiants en provenance des autres formes d'enseignement secondaire étant peu nombreux, il n'est pas pertinent de développer de commentaires sur ce critère.

Dans l'enseignement de type long en haute école, l'âge s'inscrit comme un déterminant important de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » présentent, en 2012-2013, un taux de réussite de 44,9 % tandis que le taux de réussite des étudiants entrant « en retard » est de 24,7 %. Ces taux sont respectivement de 47,1 % et 30,1 % pour les étudiants issus de l'enseignement général.

### Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement universitaire (fiq. 23.3)

Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2012-2013 est de 33,6 % pour les hommes et de 38,5 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes de 5 points de pourcentage est cependant moindre que dans l'enseignement supérieur en haute école et a surtout tendance à diminuer du fait d'une diminution du taux de réussite des femmes

Comme pour l'enseignement supérieur de type court et de type long, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus) issus du secondaire général présentent, en 2012-2013, un taux de réussite de 43,9 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 22,1 %. Même si les taux de réussite des étudiants issus de l'enseignement technique de transition ou de l'enseignement technique de qualification sont, tant pour les hommes que pour les femmes, en augmentation depuis 2006-2007, ils restent très faibles (au maximum 22,0 % pour les étudiants issus de l'enseignement technique de transition à l'heure).

<sup>1</sup> Taux de réussite : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2e année).

<sup>2</sup> Les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur la provenance et le type de secondaire fréquenté.

<sup>3</sup> Dans l'enseignement secondaire professionnel, le CESS étant délivré à l'issue d'une 7º année, les élèves sont considérés comme « à l'heure » à l'âge de 19 ans ou moins.

#### 23.1 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles

		HOMMES							FEMMES						H+F
		Taux						ifs Taux Ef					Effectifs	Taux	
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2012-2013
Général - à l'heure	51,7 %	52,2 %	51,1 %	49,5 %	53,6 %	52,8 %	1 063	69,4 %	66,2 %	64,2 %	63,6 %	69,3 %	66,1 %	2 104	61,7 %
Général - en retard	35,6 %	35,6 %	34,4 %	31,4 %	35,4 %	35,4 %	1 693	51,7 %	50,1 %	47,3 %	44,1 %	49,1 %	51,0 %	1 923	43,7 %
Technique de transition - à l'heure	40,8 %	43,8 %	52,9 %	39,7 %	42,1 %	43,3 %	182	61,2 %	55,9 %	61,1 %	60,4 %	53,3 %	61,4 %	321	54,8 %
Technique de transition - en retard	29,5 %	30,1 %	31,3 %	31,1 %	29,3 %	28,3 %	649	47,8 %	45,5 %	44,5 %	40,3 %	45,0 %	43,1 %	583	35,3 %
Technique de qualification - à l'heure	26,6 %	32,4 %	30,0 %	37,0 %	29,5 %	27,0 %	397	38,1 %	40,4 %	37,3 %	42,0 %	40,5 %	41,1 %	857	36,6 %
Technique de qualification - en retard	19,2 %	21,5 %	19,3 %	21,0 %	21,0 %	19,2 %	2 059	28,6 %	30,0 %	28,4 %	30,6 %	30,4 %	30,0 %	2 567	25,2 %
Professionnel - tout âge	9,9 %	10,2 %	9,5 %	13,0 %	9,6 %	10,2 %	276	14,0 %	19,1 %	15,0 %	14,6 %	21,7 %	16,3 %	498	14,1 %
Total - à l'heure	42,6 %	45,5 %	45,5 %	44,3 %	45,6 %	44,9 %	1 670	60,0 %	58,3 %	56,2 %	57,4 %	59,5 %	58,1 %	3 375	53,7 %
Total - en retard	26,7 %	28,0 %	26,4 %	26,3 %	26,6 %	25,9 %	4 648	38,5 %	39,1 %	36,8 %	36,3 %	38,1 %	37,6 %	5 479	32,2 %
TOTAL	32,0 %	33,2 %	32,3 %	31,8 %	32,0 %	30,9 %	6 318	48,7 %	47,6 %	45,0 %	44,9 %	46,8 %	45,4 %	8 854	39,4 %

En fin d'année 2012-2013, le taux de réussite des femmes de première génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement en haute école de type court est de 66,1 %; il est de 52,8 % chez leurs homologues masculins.

#### 23.2 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type long en hautes écoles

		HOMMES							FEMMES					H+F	
			Ta	ıux			Effectifs			Ta	iux			Effectifs	Taux
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2012-2013
Général - à l'heure	45,5 %	45,4 %	39,4 %	39,8 %	35,0 %	39,6 %	566	61,2 %	61,1 %	51,4 %	54,7 %	49,3 %	55,4 %	509	47,1 %
Général - en retard	27,7 %	30,3 %	25,6 %	25,6 %	22,4 %	21,5 %	534	47,1 %	53,2 %	43,6 %	45,0 %	40,8 %	41,3 %	404	30,1 %
Technique de transition - tout âge	29,2 %	25,6 %	19,8 %	27,2 %	15,3 %	24,0 %	129	30,0 %	16,1 %	14,5 %	29,8 %	22,8 %	23,9 %	67	23,9 %
Technique de qualification - tout âge	15,8 %	17,2 %	12,0 %	17,4 %	7,6 %	8,4 %	143	18,4 %	18,8 %	15,2 %	22,2 %	11,4 %	5,5 %	110	7,1 %
Professionnel - tout âge	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	15	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	8,3 %	12	3,7 %
Total - à l'heure	44,5 %	43,8 %	38,0 %	38,5 %	33,0 %	38,0 %	639	57,7 %	58,1 %	48,9 %	51,2 %	46,3 %	52,9 %	546	44,9 %
Total - en retard	24,0 %	26,7 %	21,8 %	22,1 %	18,9 %	18,6 %	749	42,1 %	44,1 %	37,2 %	37,3 %	35,4 %	32,9 %	556	24,7 %
TOTAL	34,6 %	35,7 %	29,5 %	30,4 %	25,9 %	27,5 %	1 388	51,3 %	51,6 %	43,5 %	44,6 %	41,2 %	42,8 %	1 102	34,3 %

En fin d'année 2012-2013, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement en haute école de type long est de 39,6 %; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 8,4 % (tous âges confondus).

#### 23.3 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement universitaire

				HOMMES	5			FEMMES					H+F		
		Taux Effectifs						Taux					Effectifs	Taux	
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013	2012-2013
Général - à l'heure	43,8 %	44,6 %	43,9 %	42,8 %	44,6 %	43,7 %	3 300	50,1 %	49,5 %	47,6 %	47,4 %	51,0 %	45,8 %	4 267	44,9 %
Général - en retard	20,8 %	20,8 %	22,6 %	23,0 %	21,8 %	22,9 %	1 668	32,1 %	30,1 %	31,3 %	30,0 %	32,7 %	30,0 %	1 604	26,4 %
Technique de transition - à l'heure	18,1 %	23,0 %	19,3 %	23,9 %	21,7 %	18,8 %	90	22,6 %	18,8 %	20,0 %	27,0 %	21,5 %	24,3 %	119	22,0 %
Technique de transition - en retard	4,5 %	10,6 %	10,5 %	8,0 %	10,6 %	12,5 %	234	12,0 %	11,3 %	13,0 %	11,9 %	14,1 %	12,6 %	184	12,5 %
Technique de qualification - tout âge	3,1 %	5,4 %	4,5 %	5,3 %	7,1 %	7,2 %	305	3,7 %	3,5 %	4,0 %	5,2 %	7,3 %	7,4 %	337	7,3 %
Professionnel - tout âge	7,1 %	6,7 %	15,4 %	9,1 %	3,8 %	6,9 %	43	0,0 %	0,0 %	5,0 %	5,3 %	4,5 %	8,3 %	29	6,9 %
Total - à l'heure	42,9 %	43,8 %	43,1 %	42,0 %	43,7 %	42,9 %	3 428	48,8 %	48,0 %	46,4 %	46,3 %	49,4 %	44,7 %	4 465	43,9 %
Total - en retard	17,7 %	18,5 %	19,4 %	19,5 %	18,4 %	19,3 %	2 212	27,0 %	25,5 %	26,2 %	25,0 %	26,7 %	25,0 %	2 076	22,1 %
TOTAL	34,1 %	34,5 %	34,1 %	32,9 %	33,6 %	33,6 %	5 640	43,4 %	41,7 %	40,3 %	39,6 %	41,9 %	38,5 %	6 541	36,2 %

En fin d'année 2012-2013, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur universitaire est de 43,7 %; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 7,2 % (tous âges confondus).

## Fréquentation et certification dans l'ensemble des filières pédagogiques

Entre 2004-2005 et 2013-2014, les effectifs des formations initiales des enseignants ont diminué de 2 %. La baisse se marque particulièrement pour la section normale primaire (–16 %). *A contrario* la section normale secondaire voit ses inscriptions augmenter (+20 %). Fin 2012-2013, 2 534 titres de bacheliers (-2 % par rapport à 2012-2013) ont été délivrés. Le taux de réussite en première année dans les sections pédagogiques en haute école est de 46 %.

#### Nombre d'étudiants inscrits en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 24.1)

En 2013-2014, le nombre total d'inscriptions est de 16 751, toutes formations confondues¹ soit 280 inscriptions de moins qu'en 2004-2005. Le nombre d'inscriptions a diminué de 2005-2006 à 2009-2010 de 8 % avant de remonter de façon constante depuis 2010-2011 afin d'atteindre en 2013-2014 un nombre d'inscriptions proche de celui de 2004-2005. Entre 2012-2013 et 2013-2014, les inscriptions ont augmenté de 3 %.

Les effectifs des formations pédagogiques en haute école ont légèrement augmenté par rapport à 2012-2013 (+2 %). Ils sont passés de 3 139 à 3 178 inscriptions en bachelier normale préscolaire (+1 %), de 4 984 à 5 070 inscriptions en normale primaire (+2 %), de 5 899 à 6 099 inscriptions en normale secondaire (+3 %) et de 173 à 177 en normale technique moyen (+2 %). Sur dix ans, le nombre total d'inscriptions dans les formations pédagogiques en haute école est resté stable. Toutefois, le nombre d'inscriptions en normale primaire a diminué de 16 % et celui en normale secondaire a augmenté de 20 %. Le nombre d'inscriptions en AESS (université, haute école et école supérieure des arts) est de 1 187 soit une augmentation de 8 % par rapport à 2012-2013. Un quart des inscriptions en AESS s'effectuent dans l'enseignement artistique (ESA). Le master didactique (université) voit passer ses effectifs de 774 en 2012-2013 à 812 en 2013-2014 soit une augmentation de 5 %. Entre 2007-2008 (année de mise en œuvre du master didactique) et 2013-2014, les formations destinées aux futurs enseignants de l'enseignement secondaire supérieur ont vu leurs effectifs diminuer de 13 %.

## Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des sections normales de 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 24.2)

L'analyse de l'évolution des effectifs de première année dans les sections normales entre 2004-2005 et 2013-2014 permet de comprendre les variations d'attractivité de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ces différentes filières. Sur les dix années observées, les inscriptions en première année dans la section normale préscolaire ont diminué de 10 %. Cette diminution est quasi constante malgré une légère augmentation des inscriptions en 2009-2010 et 2010-2011. En 2013-2014, 1 479 étudiants sont inscrits dans cette formation. En 2013-2014, 2 454 étudiants sont inscrits dans la formation d'instituteur primaire. Les inscriptions ont diminué de 15 % entre 2004-2005 et 2013-2014. La diminution est constante jusqu'en 2010-2011.

Les inscriptions sont en hausse en 2011-2012 et 2012-2013 et diminuent en 2013-2014 (–1 % entre 2012-2013 et 2013-2014). *A contrario*, les inscriptions en première année dans les formations normales secondaires ont augmenté de 22 % en dix ans pour atteindre 3 283 étudiants inscrits en première année en 2013-2014. En 2013-2014, 91 étudiants sont inscrits en première année dans une formation normale technique. Ils étaient 75 en 2004-2005. Sur les dix années prises en compte, le nombre d'étudiants inscrits en première année d'une formation pédagogique en haute école est resté stable. Ils étaient 7 316 en 2004-2005 et 7 307 en 2013-2014.

#### Nombre de diplômes délivrés en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 2004-2005 à 2012-2013 (fig. 24.3)

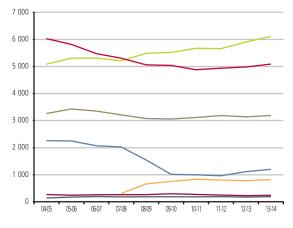
Entre 2004-2005 et 2012-2013, le nombre de diplômés d'une section pédagogique toutes formations confondues a diminué de 10 %. Seuls les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (normale secondaire) sont plus nombreux en 2012-2013 qu'en 2004-2005 (+7 %). À la fin de l'année académique 2012-2013, 2 534 diplômes de bacheliers (haute école) ont été délivrés soit 55 de moins qu'en 2011-2012 (-2 %). À l'exception de la formation normale secondaire, le nombre de diplômés diminue pour toutes les formations avec la baisse la plus importante pour les diplômes d'instituteur préscolaire (-13 %). Fin de l'année académique 2012-2013, ont également été délivrés 388 masters didactiques, 672 AESS et 165 CAPAES. Les diplômés des écoles supérieures des arts représentent près d'un tiers des AESS.

#### Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en première bac dans les sections normales de 2008-2009 à 2012-2013 (fiq. 24.4)

Un étudiant a réussi si, l'année académique suivant son inscription en première année, il est inscrit en deuxième année. Un étudiant est considéré comme ayant abandonné lorsqu'on ne le retrouve plus dans la base de données l'année académique suivant son inscription en première bac. Un étudiant est redoublant lorsqu'il recommence une première année. Toutes sections confondues (hors normale technique), le taux de réussite en première bac diminue légèrement entre 2008-2009 et 2012-2013, passant de 47 % en 2008-2009 à 46 % en 2012-2013. Cependant, le taux de réussite augmente pour les inscrits en première bac normale préscolaire. En 2012-2013 le taux de réussite est de 55 %, il était de 52 % en 2008-2009. En 2012-2013, le taux de réussite en première bac est de 48,5 % en normale primaire et de 39,5 % en normale secondaire.

<sup>1</sup> La formation des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les hautes écoles et les Écoles supérieures des arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Les universités ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des hautes écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Les écoles supérieures des arts dispensent également une AESI, dans le domaine de la musique. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

### 24.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 6 099 étudiants alors que ce nombre était de 5 086 en 2004-2005.

#### Normale préscolaire

- Normale primaire
  Normale secondaire
- Normale technique moyenne
- Master en 2 années d'études à finalité didactique
- AESS

#### CAPAES

#### 24.3 Nombre de diplômes délivrés en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 2004-2005 à 2012-2013 (en fin d'année académique)

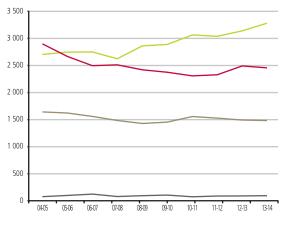


En fin d'année 2012-2013, le nombre de diplômes de la formation de bachelier normal primaire délivrés est de 986; ce nombre était de 1 285 en 2004-2005.

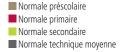
#### ■ Normale préscolaire

- Normale primaire
- Normale secondaire
- Normale technique moyenne
- Master en 2 années d'études à finalité didactique AESS
- CAPAES

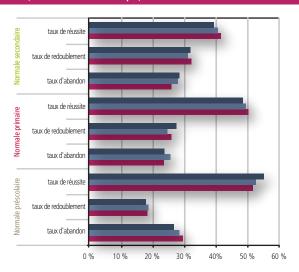
### 24.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des sections normales de 2004-2005 à 2013-2014



Entre 2004-2005 et 2013-2014, le nombre d'inscriptions en 1<sup>ex</sup> année dans la section normale primaire est passé de 2 902 étudiants à 2 454 étudiants.



#### 24.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1<sup>re</sup> bac dans les sections normales de 2008-2009 à 2012-2013 (en fin d'année académique)



En normale primaire, le taux de réussite, en 1<sup>10</sup> bac, est passé de 50,3 % en 2008-2009 à 48,5 % en 2012-2013 tandis que le taux de redoublement est passé de 26,0 % à 27,6 % et le taux d'abandon de 23,7 % à 23,9%.



## Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental

En janvier 2015, 98,9 % des enseignants de l'enseignement fondamental disposent d'un titre pédagogique, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. 57,7 % ont un diplôme d'instituteur primaire, 30,4 % un diplôme d'instituteur maternel, 7,9 % sont des AESI, et 2 % ont un diplôme de niveau Master, pour la plupart en Sciences de l'éducation. Toutefois, 12,1 % des maitres de religion ou de morale et 7,9 % des maitres de seconde langue ne possèdent aucun titre pédagogique, et 19 % des maitres de seconde langue n'ont pas de formation spécifique en lien avec la langue enseignée.

## Répartition des enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé (nombres d'ETP) par fonction et niveau de diplôme (Fig. 25.1)

Dans l'enseignement maternel, 99,8 % des instituteurs maternels titulaires de classe disposent d'un titre pédagogique; parmi ceux-ci, outre 95,5 % de bacheliers instituteurs maternels (sans master), on dénombre 2,3 % de bacheliers instituteurs primaire et 1,3 % d'AESI; 0,6 % (63,6 ETP) sont titulaires d'un master en sciences de l'éducation, ce qui leur permet, depuis 2009, de bénéficier d'une échelle de traitement supérieure (barème 501).

La grande majorité des maitres de psychomotricité sont soit des instituteurs maternels (56 %), qui ont pour la plupart suivi une formation complémentaire en psychomotricité, soit des AESI en éducation physique (32,5 %). On recense également dans cette fonction 7,5 % de bacheliers non pédagogiques, parmi lesquels un tiers sans titre pédagogique complémentaire, et 2,6 % de masters, principalement en éducation physique.

Dans l'enseignement primaire, 99,5 % des instituteurs primaires titulaires de classe ou maitres d'adaptation ont un titre pédagogique : 94,8 % ont un diplôme d'instituteur primaire (sans master), 1,6 % sont instituteurs maternels, 1,1 % sont AESI, et 2 % (432 ETP) possèdent un titre de master, dans leur grande majorité en sciences de l'éducation, en complément à leur formation initiale d'instituteur.

Les maitres d'éducation physique sont à 95,4 % des AESI formés dans cette discipline et 3,2 % sont titulaires d'un master, la plupart du temps en éducation physique (avec ou sans AESS).

En ce qui concerne les maitres de seconde langue, présents uniquement dans l'enseignement ordinaire, la répartition est plus diversifiée, avec une proportion globale de 7,9 % d'enseignants sans titre pédagogique et 19 % sans formation spécifique en rapport avec la langue enseignée, ce qui peutêtre considéré comme un indicateur de pénurie pour cette fonction. 71,6 % de ces maitres sont AESI en langues germaniques et 12,7 % instituteurs primaires, pour moitié titulaires d'un certificat de connaissance approfondie de la langue enseignée ou d'un diplôme de la Communauté flamande. Les titulaires d'un master (en langues modernes, traduction/interprétariat, sciences de l'éducation) représentent 6,4 % de l'ensemble. Enfin, 4,6 % possèdent un titre de bachelier non pédagogique, complété pour les deux tiers par un CAP, et 4,1 % n'ont qu'un diplôme de niveau secondaire, accompagné du CAP dans 77 % des cas.

Les maitres de religion ou de morale se caractérisent quant à eux par une proportion particulièrement élevée (12,1 %) d'enseignants ne possédant aucun titre pédagogique reconnu par la Fédération.

On recense parmi ces maitres une palette de diplômes particulièrement variée : 8,7 % de masters très divers, 13,4 % d'AESI, 44,1 % d'instituteurs primaires, 4,8 % d'instituteurs maternels, et 7,7 % de bacheliers non pédagogiques, dont 55 % avec un CAP ou un CAER. Mais 21,3 %, soit 340 ETP, ne disposent, au maximum, que d'un diplôme de niveau secondaire, sans titre pédagogique complémentaire pour un quart d'entre eux. On les retrouve principalement parmi les maitres de religion islamique (177 ETP, soit 60 % de ceux-ci) et les maitres de religion protestante (73 ETP, soit une proportion de 54,5 %).

Les maitres de morale, de religion catholique et de religion israélite se distinguent par un taux de diplômés avec titre pédagogique nettement supérieur à la moyenne de ce groupe de fonctions, soit respectivement 96,5 %, 96.9 % et 96 %.

La répartition des enseignants du fondamental selon le niveau du diplôme est, pour chaque fonction, quasiment identique dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement ordinaire. On observe seulement un taux de diplômés avec titre pédagogique un peu plus élevé parmi les maitres de religion ou de morale de l'enseignement spécialisé, soit 89,4 % contre 87,6% dans l'enseignement ordinaire.

#### **GLOSSAIRE**

ETP: Équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR.

TITRES PÉDAGOGIQUES : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

MASTER : terme générique désignant tous les diplômes de 2° ou 3° cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats,...).

BACHELIER: terme générique désignant tous les diplômes de 1er cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers).

AESI: Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent).

AESS : Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un MASTER.

CAP: terme générique incluant les Certificats d'aptitudes pédagogiques, délivrés par un établissement de promotion sociale ou par le jury de la FW-B en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue, et les anciens Diplômes d'aptitudes pédagogiques (DAP) et Certificats de cours normaux techniques moyens (CNTM).

CAER : Certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte.

25.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement fondamental (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2015

			FONDAMENT	AL ORDINAIRE +	SPÉCIALISÉ		ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ
Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant	Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique.	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique*	Pourcentage avec titre pédagogique*	Pourcentage avect pédagogique*
	Master	60	3	64	0,6 %			
Instituteur	Bachelier AESI	148	0	148	1,3 %			
	Bachelier Instituteur primaire	254	0	254	2,3 %			
maternel	Bachelier Instituteur maternel	10 493	0	10 493	95,5 %	99,8 %	99,8 %	99,5 %
materner	Bachelier non pédagogique	3	3	6	0,1 %			
	Secondaire supérieur, autres	2	19	21	0,2 %			
	TOTAL	10 961	25	10 986	100 %	_		
	Master	12	7	19	2,6 %			
	Bachelier AESI	244	0	244	32,5 %			
	Bachelier Instituteur primaire	9	0	9	1,2 %			
Maitre de	Bachelier Instituteur maternel	420	0	420	56,0 %	95,8 %	95,8 %	-
psychomotricité	Bachelier non pédagogique	34	23	57	7,5 %			
	Secondaire supérieur, autres	0	2	2	0,2 %	_		
	TOTAL	719	32	751	100 %	_		
	Master	405	28	432	2,0 %			
	Bachelier AESI	247	0	247	1,1 %	_		
	Bachelier Instituteur primaire	20 457	0	20 457	94,8 %			
Instituteur	Bachelier Instituteur maternel	340	0	340	1,6 %	99,5 %	99,5 %	99,5 %
primaire	Bachelier non pédagogique	16	40	56	0,3 %			
	Secondaire supérieur, autres	7	47	54	0,3 %			
	TOTAL	21 472	115	21 587	100 %			
	Master	46	10	55	3,2 %			
	Bachelier AESI	1 649	0	1 649	95,4 %			
Maitre	Bachelier Instituteur primaire	13	0	13	0,7 %			
d'éducation	Bachelier Instituteur maternel	2	0	2	0,1 %	99,3 %	99,3 %	99,6 %
physique	Bachelier non pédagogique	6	1	7	0,4 %	_		
	Secondaire supérieur, autres	1	2	2	0,1 %			
	TOTAL	1 716	12	1 727	100 %			
	Master	27	13	40	6,4 %			
	Bachelier AESI	453	0	453	71,6 %			
Maître	Bachelier Instituteur primaire	80	0	80	12,7 %			
de seconde	Bachelier Instituteur maternel	5	0	5	0,8 %	92,1 %	92,1 %	-
langue	Bachelier non pédagogique	12	17	29	4,6 %			
	Secondaire supérieur, autres	6	20	26	4,1 %			
	TOTAL	583	50	632	100 %	_		
	Master	87	52	139	8,7 %			
	Bachelier AESI	215	0	215	13,4 %			
Maitre	Bachelier Instituteur primaire	705	0	705	44,1 %			
de religion	Bachelier Instituteur maternel	76	0	76	4,8 %		87,6%	89,4 %
ou de morale	Bachelier non pédagogique	56	67	123	7,7 %		. ,	, . / •
	Secondaire supérieur, autres	265	75	340	21,3 %	_		
	TOTAL	1 403	194	1 597	100 %	_		
	Master	637	113	750	2,0 %			
	Bachelier AESI	2 955	0	2 955	7,9 %	_		
	Bachelier Instituteur primaire	21 518	0	21 518	57,7 %	_		
TOTAL	Bachelier Instituteur maternel	11 336	0	11 336	30,4 %	98,9 %	98,9 %	98,8 %
	Bachelier non pédagogique	127	150	277	0,7 %	- 0/5 / 0	- 210 10	50,0 70
	Secondaire supérieur, autres	281	164	445	1,2 %	_		
	TOTAL	36 854	427	37 280	100 %	_		

<sup>\*</sup> Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2015, 99,5 % des instituteurs primaires disposent d'un titre pédagogique, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. 94,8 % ont un diplôme d'instituteur primaire, 2 % un diplôme de niveau Master, en général accompagné d'un titre pédagogique, 1,6 % sont instituteurs maternels, et 1,1 % sont AESI.

## Diplômes des enseignants de l'enseignement secondaire

En janvier 2015, 87,3 % des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et 81,1 % de ceux de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Globalement, 34,9 % ont, comme titre le plus élevé, un diplôme de niveau master (dont 85 % avec titre pédagogique), 41,8 % sont AESI, 9,3 % possèdent un bachelier non pédagogique, et 11,5 % détiennent au maximum un diplôme de niveau secondaire, en grande majorité dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. C'est également au sein de ces deux fonctions que l'on trouve la plus grande proportion d'enseignants sans titre pédagogique, respectivement 20,4 et 37,6 %. Les professeurs d'éducation physique ont, dans leur quasi totalité (98,9 %), un titre pédagogique d'AESI ou AESS.

### Répartition des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire (nombres d'ETP) par fonction et niveau de diplôme.

Parmi les professeurs de CG et de cours ER de l'enseignement ordinaire (22905 ETP), 48,8% sont bacheliers AESI, tandis que 45,5% ont comme titre le plus élevé un diplôme de niveau master, 3,7% sont titulaires d'un bachelier non pédagogique, et 0,8% ont une formation d'instituteur primaire. Ces enseignants sont 91,2% à disposer d'un titre pédagogique. Parmi les professeurs de CS éducation physique (2 594 ETP), la quasi-totalité (98,8%) détient un titre pédagogique. 63,8% de ces enseignants sont AESI et 35,5% possèdent un master, presque toujours complété par l'agrégation. Les professeurs de CS éducation plastique, musicale ou sténodactylographie (1 065 ETP) sont porteurs à 42% d'un titre d'AESI, à 30,3% d'un bachelier non pédagogique, à 18,5% d'un master, et à 8.8% d'un diplôme du secondaire supérieur voire inférieur. Ils sont 85,9% à détenir un titre pédagogique. Les professeurs de CT ou de CTPP (5 925 ETP) sont AESI dans 26,8% des cas ; 22,8% disposent d'un bachelier non pédagogique, 22% ont au mieux un titre de niveau secondaire supérieur et 28% sont détenteurs d'un master. Les huit dixièmes de ces enseignants disposent d'un titre pédagogique. La majorité des professeurs de pratique professionnelle sont, au maximum, porteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (65,1%, soit 1 938 ETP sur un total de 2 979). On dénombre 25,6% de bacheliers non pédagogiques, 5,1% de masters et 3,8% d'AESI. Cette fonction se caractérise par la proportion la plus élevée d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique, à savoir 36%. Environ un professeur de religion ou de morale sur deux est titulaire d'un master (1 099 ETP sur un total de 2 154), dont 82% avec titre pédagogique. On dénombre dans cette fonction 36,5% d'AESI, 7,2% de bacheliers non pédagogiques et 4,5% d'enseignants sans diplôme de niveau supérieur. Au total, 86,6% disposent d'un titre pédagogique, avec toutefois d'importantes différences selon le cours philosophique dispensé. Les taux s'élèvent à respectivement 89%, 84% et 80,3% pour les cours de religion catholique, islamique et israélite et à 87,2% pour la morale, mais ils descendent à 66,7% et 41,4% pour les cours de religion protestante et orthodoxe.

#### Répartition des enseignants de l'enseignement secondaire spécialisé (nombres d'ETP) par fonction et niveau de diplôme.

Dans l'enseignement spécialisé, la majorité des 1 735 ETP professeurs de CG et de cours ER sont soit AESI (42 %), soit instituteurs primaires (40,9 %). Les porteurs d'un master ne représentent que 10,4 % et les bacheliers non pédagogiques 4,3 % du total. 93,9 % disposent d'un titre pédagogique. Les professeurs de CS éducation physique (465 ETP) sont, comme dans l'ordinaire, quasiment tous porteurs d'un titre pédagogique: 93,7 % sont AESI et 5,4 % détiennent un master, avec le titre d'AESS dans 9 cas sur 10. On dénombre parmi les professeurs de CS éducation plastique, musicale ou sténodactylographie 37,2 % d'AESI et 29,9 % de bacheliers non pédagogiques; 21,5 % ont un master et 9,2 % au maximum un diplôme du secondaire supérieur. Ils sont 77,4 % à disposer d'un

titre pédagogique. Les professeurs de CT ou CTPP détiennent majoritairement un titre d'AESI (60,2 %, soit 408 ETP sur 678) ; 26,8 % ne possèdent tout au plus qu'un diplôme de niveau secondaire, 9,8 % ont un bachelier non pédagogique et 2,3 % disposent d'un master. 83 % sont porteurs d'un titre pédagogique. Parmi les professeurs de PP (1 384 ETP), 68,4 % ne possèdent, au mieux, qu'un diplôme du secondaire supérieur, avec titre pédagogique dans un cas sur deux; 13,9 % sont AESI, 14 % détiennent un bachelier non pédagogique, et 2,8 % un master. Sur l'ensemble, 58,8 % disposent d'un titre pédagogique. Les professeurs de religion ou de morale sont AESI dans 34,1 % des cas (107 ETP sur 313), 26,8 % sont instituteurs primaires et 17,8 % détiennent un master; 13,1 % sont bacheliers non pédagogiques, et 7,4 % possèdent au mieux un diplôme du secondaire supérieur. 82,2 % de l'ensemble ont un titre pédagogique. On observe dans l'enseignement spécialisé les mêmes disparités entre cours philosophiques que dans l'enseignement ordinaire. Globalement, la proportion d'enseignants titulaires d'un titre pédagogique est plus élevée dans l'enseignement ordinaire (87,3 %) que dans le spécialisé (81,1 %). Dans les deux cas, on trouve la part la plus élevée d'enseignants sans titre pédagogique chez les professeurs de pratique professionnelle et la part la plus faible chez les professeurs d'éducation physique.

#### **GLOSSAIRE**

ETP: Équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR,

MASTER: terme générique désignant tous les diplômes de 2° ou 3° cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats,...)

BACHELIER: terme générique désignant tous les diplômes de 1er cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers)

AESI : Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)

AESS : Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un MASTER, ou Master à finalité didactique

CAP: Certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue.

CAER: Certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte CG: cours généraux ou de langues anciennes: français, mathématique, langues modernes, sciences, histoire, géographie, latin, grec

CS : cours spéciaux : éducation physique, éducation plastique, éducation musicale, sténodactylographie

CT : cours techniques : électricité, mécanique, menuiserie...

CA : cours artistiques : musique, danse...

CTPP : cours techniques et de pratique professionnelle : habillement, économie sociale et familiale

PP: cours de pratique professionnelle: électricité, mécanique, menuiserie,...

RLMO: cours de religion ou de morale

ER: cours nouveaux, qui ne sont pas classés CG, CS, CT, CTPP, PP ou RLMO

26.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement seconndaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme - Situation en janvier 2015

			SECOND	AIRE ORD	INAIRE			SECONDA	IRE SPÉCI	ALISÉ		TOTAL	
Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant	Avec titre pédag.*	Sans titre pédag.*.	Total	%	% avec titre pédag.*	Avec titre pédag.*	Sans titre pédag.*.	Total	%	% avec titre pédag.*	%	% avec titre pédag.*
	Master	9 009	1 424	10 433	45,5 %		134	46	180	10,4 %		43,1 %	
	Bachelier AESI	11 188		11 188	48,8 %		728		728	42,0 %		48,4 %	
Professeur	Bachelier Instituteur primaire	173		173	0,8 %		709		709	40,9 %		3,6 %	
de cours généraux	Bachelier Instituteur maternel	6		6	0,0 %	91,2 %	20		20	1,1 %	93,9 %	0,1 %	91,4 %
et cours ER	Bachelier non pédagogique	436	419	855	3,7 %		33	42	75	4,3 %		3,8 %	
	Secondaire supérieur, autres	80	170	250	1,1 %		6	17	23	1,3 %		1,1 %	
	TOTAL	20 892	2 013	22 905	100 %		1 630	105	1 735	100 %		100 %	
	Master	898	22	921	35,5 %		22	3	25	5,4 %		30,9 %	
	Bachelier AESI	1 655		1 655	63,8 %		435		435	93,7 %		68,3 %	
Professeur	Bachelier Instituteur primaire	1		1	0,0 %				0	0,0 %		0,0 %	
de CS éducation	Bachelier Instituteur maternel	1		1	0,0 %	98,8 %	1		1	0,2 %	98,9 %	0,1 %	98,9 %
physique	Bachelier non pédagogique	8	7	15	0,6 %				1	0,2 %		0,5 %	
	Secondaire supérieur, autres	0	1	1	0,0 %		2	1	3	0,5 %		0,1 %	
	TOTAL	2 564	30	2 594	100 %		460	5	465	100 %		100 %	
	Master	164	34	198	18,5 %		58	19	77	21,5 %		19,3 %	
Professeur	Bachelier AESI	448		448	42,0 %		134		134	37,2 %		40,8 %	
de CS éducation	Bachelier Instituteur primaire	4		4	0,4 %		5		5	1,4 %		0,6 %	
plastique ou	Bachelier Instituteur maternel			0	0,0 %	85,9 %	3		3	0,9 %	77,4 %	0,2 %	83,8 %
musicale et CS sténo-dactylographie	Bachelier non pédagogique	237	86	323	30,3 %		64	43	107	29,9 %	,	30,2 %	
	Secondaire supérieur, autres	63	30	93	8,8 %		14	19	33	9,2 %		8,9 %	
	TOTAL	915	150	1 065	100 %		278	81	359	100 %		100 %	
	Master	1 324	335	1 659	28,0 %	79,2 %	11	4	16	2,3 %		25,4 %	
	Bachelier AESI	1 590	0	1 590	26,8 %		408		408	60,2 %		30,3 %	
Professeur	Bachelier Instituteur primaire	15	0	15	0,2 %		3		3	0,5 %		0,3 %	
de cours techniques,	Bachelier Instituteur maternel	7	0	7	0,1 %		3	0	3	0,4 %	83,0 %	0,1 %	79,6 %
cours artistiques et CTPP	Bachelier non pédagogique	902	451	1 354	22,8 %		36	31	67	9,8 %		21,5 %	
eccirr	Secondaire supérieur, autres	855	446	1 301	22,0 %		101	80	182	26,8 %		22,5 %	
	TOTAL	4 692	1 233	5 925	100 %		563	115	678	100 %		100 %	
	Master	107	46	153	5,1 %		24	14	38	2,8 %		4,4 %	
	Bachelier AESI	113		113	3,8 %		192		192	13,9 %		7,0 %	
Professeur	Bachelier Instituteur primaire	3		3	0,1 %		8		8	0,6 %		0,3 %	
de pratique	Bachelier Instituteur maternel	8		8	0,3 %	64,0 %	5		5	0,4 %	58,8 %	0,3 %	62,4 %
professionnelle	Bachelier non pédagogique	485	279	763	25,6 %		111	84	194	14,0 %		21,9 %	
	Secondaire supérieur, autres	1 191	747	1 938	65,1 %		474	473	946	68,4 %		66,1 %	
	TOTAL	1 908	1 071	2 979	100 %		813	571	1 384	100 %		100 %	
	Master	903	196	1 099	51,0 %		33	23	56	17,8 %		46,8 %	
	Bachelier AESI	787		787	36.5 %		107		107	34,1 %		36,2 %	
Professeur	Bachelier Instituteur primaire	12		12	0,5 %		84		84	26,8 %		3,9 %	
de religion	Bachelier Instituteur maternel	5		5	0,2 %	86,6 %	3		3	0,9 %	82,2 %	0,3 %	86,1 %
ou de morale	Bachelier non pédagogique	87	68	154	7,2 %		19	22	41	13,1 %	,- /-	7,9 %	/- /-
	Secondaire supérieur, autres	74	24	98	4,5 %		12	11	23	7,4 %		4,9 %	
	TOTAL	1 866	288	2 154	100 %		257	56	313	100 %		100 %	
	Master	12 405	2 057	14 462	38,4 %		283	109	392	7,9 %		34,9 %	
	Bachelier AESI	15 779	0	15 779	41,9 %		2 004	0	2 004	40,6 %		41,8 %	
	Bachelier Instituteur primaire	208	0	208	0,6 %		809		809	16,4 %		2,4 %	% 86,6 %
TOTAL	Bachelier Instituteur maternel	27	0	27	0,1 %	87,3 %	34		34	0,7 %	81,1 %	0,1 %	
	Bachelier non pédagogique	2 154	1 310	3 464	9,2 %	. 0.15 /0	263	223	486	9,8 %	0.,1 /0	9,3 %	
	Secondaire supérieur, autres	2 263	1 418	3 682	9,8 %		608	601	1 209	24,5 %		11,5 %	
	TOTAL	32 837	4 785	37 622	100 %		4 001	933	4 933	100 %		100 %	

<sup>\*</sup> Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2015, 91,2 % des professeurs de CG ou ER de l'enseignement ordinaire disposent d'un titre pédagogique ; ils sont 93,8 % à en disposer dans l'enseignement spécialisé. Dans l'ordinaire, 45,5 % de ces enseignants ont un diplôme de Master, 48,8 % sont AESI et 3,7 % bacheliers non pédagogiques.

## Nombre de charges enseignantes et ratios élèves / ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé

De 2005-2006 à 2014-2015, la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, a augmenté de 12,6 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 10,2 % au niveau primaire, de 2,2 % au niveau secondaire et de 23,8 % dans l'enseignement spécialisé. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au premier degré du secondaire, et l'encadrement différencié, ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où les ratios « élèves / ETP enseignant » ont globalement diminué entre 2005 et 2010. Au cours des quatre dernières années, le ratio s'est stabilisé tant dans l'enseignement fondamental (15,8 au maternel et 14,2 au primaire) que dans l'enseignement secondaire (9,6).

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »<sup>1</sup> (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite (DPPR)<sup>3</sup> ont été exclues des statistiques. Le rapport « élèves / ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du premier degré, et des deuxième et troisième degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des deuxième et troisième degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

#### Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'enseignants a augmenté de 12,6 % de 2005-2006 à 2014-2015, passant de 9 779 à 11 012 ETP. Cette évolution s'explique par une hausse de 7,2 % de la population scolaire en dix ans et par les mesures de renforcement de l'encadrement prises en 2005 et 2006 (meilleure comptabilisation des élèves) et 2009 (encadrement différencié : création de 123 ETP). La croissance des effectifs a été particulièrement élevée dans l'enseignement libre subventionné +16,2 %, contre +10 % dans l'enseignement officiel subventionné et +13,7 % dans le réseau de la Fédération.

Aux niveaux primaire et secondaire ordinaires, les effectifs globaux ont augmenté de respectivement 10,2 % et 2,2 % pour atteindre 22 365 et 37 412 ETP en octobre 2014. Ces hausses résultent en bonne partie de la mise en œuvre de décrets visant à renforcer l'encadrement au cours des dix dernières années : en P1/P2 et dans les implantations primaires de petite taille à partir de 2005-2006 (création de 713 ETP), au premier degré du secondaire à partir de 2008-2009, pour l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+ 336 ETP au primaire et +432 ETP au secondaire). L'augmentation de la population scolaire au primaire depuis 2006 (+5,8 % en neuf ans) et au secondaire depuis 2011 (+2,7 % en trois ans) contribue également à la croissance des charges. Dans l'enseignement secondaire, l'évolution diffère toutefois de manière sensible entre les réseaux : le nombre d'enseignants de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué de 1,8 % en dix ans du fait de la baisse de sa population scolaire, alors qu'il a augmenté de 0,3 % dans l'officiel subventionné et de 4,5 % dans le libre subventionné.

#### Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 27.2)

Dans l'enseignement fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont diminué de manière continue jusqu'en 2009-2010, en conséquence des mesures de renforcement de l'encadrement. Ils sont depuis lors restés relativement stables. En 2014, le rapport s'élève à 15,8 élèves par ETP enseignant dans l'enseignement maternel (contre 16,5 en 2005) et à 14,2 élèves par ETP dans l'enseignement primaire (contre 14,8 en 2005).

Dans l'enseignement secondaire, une baisse du ratio a été amorcée en 2006-2007, mais elle s'est arrêtée en 2010-2011. Au cours des trois années suivantes, on a observé une légère remontée, puis de nouveau une légère baisse en 2014 pour retrouver un taux de 9,6 élèves par ETP, identique à celui de 2007 et 2008. Cette évolution récente résulte d'une croissance de 1,3 % des ETP par rapport à 2013, alors que la population scolaire n'augmentait que de 0,6 %. Cette différence s'explique par le décalage entre le moment où se calcule l'encadrement et l'année scolaire au cours de laquelle il est d'application<sup>4</sup>. Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusque six cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour cent élèves d'une même année d'études, on aura quatre groupes (huit périodes) dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les six cours sont organisés. Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle au niveau de l'encadrement. En octobre 2014, on compte en moyenne 207 élèves par implantation dans le libre, contre 134 dans l'officiel subventionné et 178 dans le réseau de la Fédération. Enfin, au niveau secondaire, dans l'officiel subventionné, le ratio moins élevé s'explique par le poids des sections qualifiantes, qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 53 % des élèves de ce réseau fréquentaient les deuxième, troisième et quatrième degrés de qualification en octobre 2014, contre respectivement 25 % et 29 % dans le réseau de la Fédération et dans le libre subventionné.

#### Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée : de 6 527 ETP enseignants en octobre 2005 à 8 080 ETP en 2014, soit une augmentation de 23,8 %. La croissance s'est élevée à 12,1 % sur les cinq dernières années, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+9,9 % depuis 2009-2010)<sup>5</sup> couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

#### Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 27.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio qui passe de 4,7 à 4,5 élèves par ETP en dix ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant. Contrairement à ce que l'on observe dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici le plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,7 élèves/ETP, contre 4,4 dans le libre et 4,5 dans le réseau de la Fédération. Ces légères différences reflètent certaines spécificités concernant les niveaux, types et formes d'enseignement organisés par les réseaux.

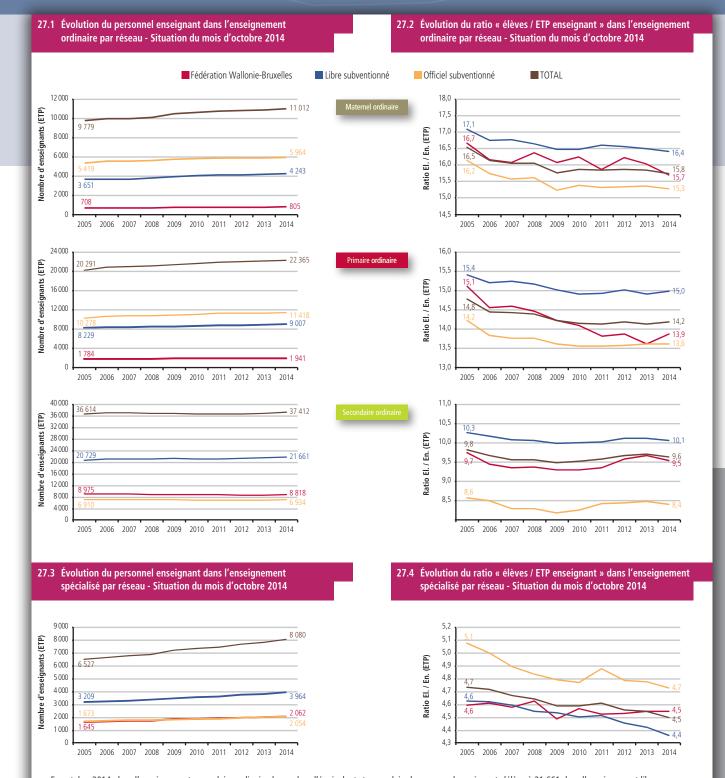
Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement

les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 4 % des enseignants hors DPPR.

Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec un an de retard celle des élèves.

Voir l'indicateur 6 (Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges)



En octobre 2014, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps plein du personnel enseignant s'élève à 21 661 dans l'enseignement libre subventionné ; ce qui fournit un ratio « Elèves / ETP enseignant » de 10,1 contre 9,6 tous réseaux confondus.

## Âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé

Comparativement à 2005, on observe un rajeunissement du corps enseignant dans l'enseignement ordinaire et plus particulièrement dans l'enseignement spécialisé, dont le développement est plus important que dans l'enseignement ordinaire.

Au secondaire, les enseignants recrutés entre 1975 et 1985 partent progressivement à la retraite, provoquant le rajeunissement des enseignants en activité.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles².

## Pyramide des âges des enseignants (ETP) en 2015 en comparaison à 2005 (fig. 28.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. La situation de janvier 2005 en vis-à-vis de celle de janvier 2015 permet de mesurer l'évolution récente. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite<sup>3</sup> (DPPR) ont été identifiées séparément des autres.

Une minorité d'enseignants de la tranche 58-59 ans est encore en activité, la majorité ayant opté pour une DPPR. Ce fait apparait déjà en 2005 et se maintient en 2015. L'enseignement spécialisé fait cependant exception.

À partir de 60 ans, âge minimum de départ définitif à la retraite, le nombre d'enseignants en activité devient marginal, surtout aux niveaux maternel et primaire. Cette situation est cependant appelée à évoluer au cours des prochaines années en raison de la récente réforme fédérale des pensions, qui limite les possibilités de prendre sa retraite avant 62 ans.

En 2015, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 55, 56 et 57 ans est en forte augmentation à tous les niveaux d'enseignement. Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1er janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 57 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté. Cette constatation s'étendra aux enseignants de 58 ans au cours de l'année prochaine.

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2015, une distribution des âges assez élancée avec un maximum à 43 ans. Celui-ci correspond à un « pic » de la population scolaire maternelle observé entre 1993-1994 et 1995-1996. Par rapport à 2005, un certain vieillissement se fait sentir chez ces enseignants puisque leur âge moyen hors DPPR est de 40,4 ans en 2015 (+0,4 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il était de 37,8 ans en 2005. La forte croissance de la population scolaire maternelle observée depuis 2009-2010 (+4,7 %) commence toutefois à se répercuter sur la base de la pyramide et devrait provoquer un élargissement de celle-ci dans les années à venir, accompagné d'un rajeunissement global des enseignants de ce niveau d'enseignement.

**Au niveau de l'enseignement primaire**, le personnel enseignant est majoritairement féminin (82 % en 2015 et 79 % en 2005). La distribution des âges présente deux creux, le premier au niveau des 45-49 ans, déjà perceptible

en 2005, et un second au niveau des 33-37 ans. Ceux-ci s'expliquent principalement par les fluctuations de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007.

À ce niveau, l'âge moyen hors DPPR n'a pas vraiment évolué :39,5 en 2015 (+0,2 année par rapport à l'année dernière) contre 38,2 en 2005. Les enseignants de 20 à 30 ans voient leurs effectifs augmenter, conséquence des recrutements intervenus depuis 2006-2007 induits par l'accroissement de la population scolaire et la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'encadrement en primaire, puis l'encadrement différencié à partir de 2009-2010.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 37 % (41 % en 2005), mais le recrutement de ces 10 dernières années indique une poursuite de la féminisation. La pyramide des âges, qui était très vieillissante en 2005, devient plus équilibrée avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové.

On observe 2 concavités dans la pyramide 2015 : entre 45 et 48 ans d'une part, et entre 35 et 40 ans d'autre part. Celles-ci correspondent à des creux dans la population scolaire observés en 1992-1993 et en 1999-2000, mais également, dans le premier cas, aux mesures de rationalisation de 1995-1996 et 1996-1997 qui ont pesé sur les recrutements.

L'âge moyen hors DPPR de 41,9 en 2015 (inchangé par rapport à l'année dernière) est en diminution par rapport à 2005 qui présentait une moyenne à 42,5. L'évolution de l'âge moyen résulte de l'élargissement de la base de la pyramide, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite. Comme au primaire, l'encadrement différencié et d'autres mesures de renforcement du NTPP, notamment au 1er degré, ont permis le recrutement de bon nombre de nouveaux enseignants.

**Pour l'enseignement spécialisé**, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement prises au cours de ces 10 dernières années. Ce développement important a des répercussions sur l'âge moyen qui se situe en 2015 à 40,2 (+0,2 année par rapport à l'année dernière) alors qu'il valait 40,5 en 2005.

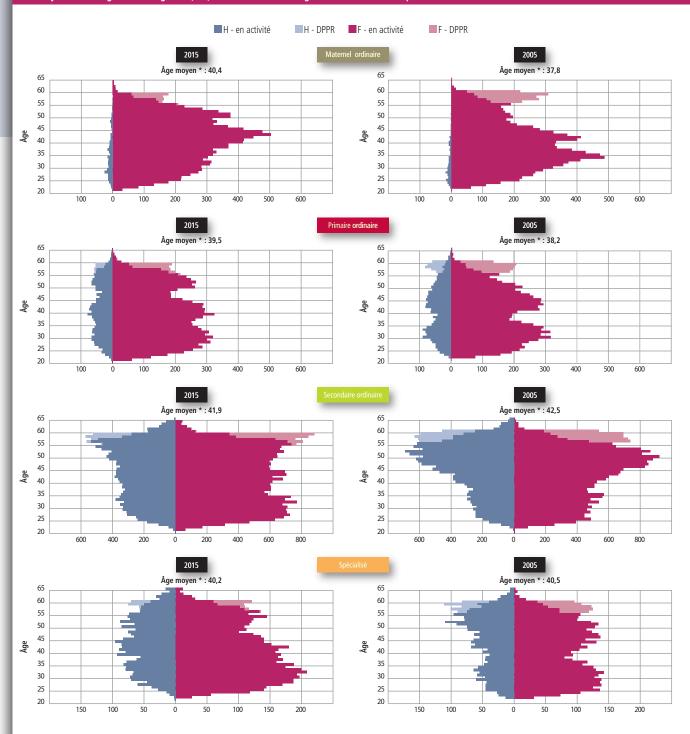
Ici plus qu'ailleurs, la féminisation se poursuit. Les femmes représentent, en 2015, 68 % des enseignants du spécialisé, contre 65 % en 2005.

<sup>1</sup> Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

<sup>2</sup> Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc.. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

<sup>3</sup> Ces mesures de fin de carrière sont des misés en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

#### 28.1 Pyramide des âges des enseignants (ETP) selon le niveau d'enseignement en 2015 en comparaison à 2005



En 2015, l'âge moyen des enseignants du maternel ordinaire est de 40,4 ans ; en 2005, il étaits de 37,8 ans.

<sup>\*</sup>Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour ½ dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

# Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé

En janvier 2015, le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé.

L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction où la représentation des femmes reste cependant la moins importante. La fonction de surveillant-éducateur connait une répartition hommes/femmes plus équilibrée et est très stable depuis le début de la période considérée.

La population étudiée concerne les membres du personnel dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite³ (DPPR) ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

## Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2015 (fig. 29.1)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

On y trouve, en janvier 2015, 97 % de femmes au niveau maternel et 82 % de femmes au niveau primaire. Cette proportion se situe à 63 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68 % dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroit, particulièrement à partir de 55 ans. Ainsi, dans le secondaire ordinaire, de 72 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 56 % à 55 ans et chute à 43 % à 64 ans. Une situation très similaire s'observe dans l'enseignement spécialisé. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part.

Contrairement à ce que l'on observe au niveau des enseignants, il y a peu de liaison entre l'âge et la féminisation au niveau du personnel directeur et sous-directeur, et ce quel que soit le niveau considéré.

## Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 29.2)

La représentation du personnel féminin parait d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit lentement dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et semble s'inverser dans l'enseignement spécialisé pour atteindre 81,8 %, 63,2 % et 68,0 % en 2015. Par rapport à 2014, les variations observées sont inférieures à 0,5 point.

Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % d'hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maitres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2014, la représentation masculine y a encore gagné 0,1 point.

La fonction de surveillant-éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 58 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51 % dans l'enseignement spécialisé. Cette situation est stable depuis le début de la période considérée (2005).

C'est dans **les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction** que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, actuellement, 63 % de directrices et 58 % d'inspectrices. Ces proportions étaient, en janvier 2005, respectivement de 54 % et 49 %; les taux de croissance sur dix ans s'élèvent donc respectivement à 16 % et 18 %.

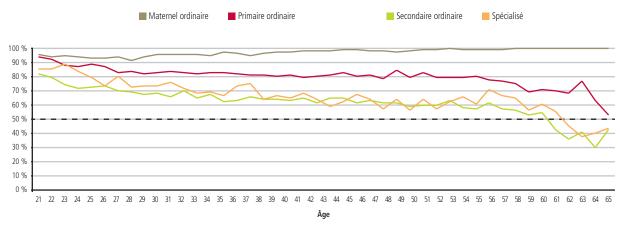
Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 43 % d'inspectrices et 41 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2005, de 27 % et 33 %, soit des taux de croissance sur dix ans de 59% et 23 %.

<sup>1</sup> Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

<sup>2</sup> Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

<sup>3</sup> Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.





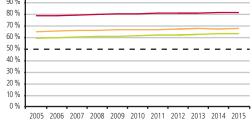
En janvier 2015, la proportion de femmes de 45 ans est de 80,7 % dans l'enseignement primaire ordinaire et de 61,6 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Fondamental ordinaire

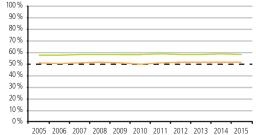
#### 29.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé



Primaire ordinaire

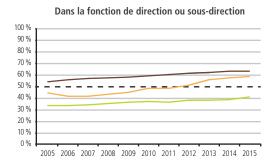


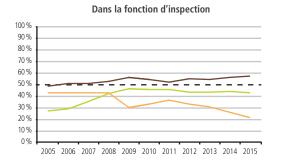
■ Maternel ordinaire



Spécialisé

Secondaire ordinaire





En janvier 2015, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement fondamental est de 63,2 %.

## Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire

Dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité (95 %) des enseignants domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque près de la moitié des enseignants qui enseignent dans la région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. A contrario, un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles. Toutefois, un tiers des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés se combine avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2015. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR¹) ont été exclues de ces statistiques.

#### Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 30.1)

Si dans les provinces de Namur, Luxembourg, Hainaut et Liège, plus de 80 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (jusqu'à 96,1 % en province de Liège), dans la région de Bruxelles-Capitale près d'un enseignant sur 2 n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ un enseignant sur 3 en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 20 136 enseignants qui travaillent à Bruxelles-Capitale, 10 168 enseignants n'y résident pas et, parmi ces derniers, un tiers (3 444) vient du Brabant wallon, un autre tiers (3 279) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand, et un cinquième (2 128) provient du Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 7 254 enseignants, 2 620 enseignants n'y sont pas domiciliés et, parmi eux, près de 80 % viennent des provinces voisines : 1 087 (41 %) habitent la province de Hainaut, 724 (28 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 284 (11 %) viennent de Flandre.

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants étrangers : 3,5 % de l'ensemble des enseignants qui y travaillent, soit 22,7 % des enseignants qui y travaillent sans y résider.

La province de Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants étrangers : 1,7 % de l'ensemble des enseignants qui y travaillent, soit 15,5 % des enseignants qui y travaillent sans y être domicilié.

#### Rétention, mobilité et attractivité des enseignants (fig. 30.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui y travaillent sans y habiter. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la région de Bruxelles-Capitale (97,9 %) ainsi que les provinces de Liège (94,0 %) et du Luxembourg (93,0 %)

ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (88,2 %) et de Namur (74,2 %) retiennent plus de deux enseignants sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 57,2 % des enseignants qui y habitent et y enseignent également. De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,7 % et dans l'enseignement spécialisé de 31,6 %.

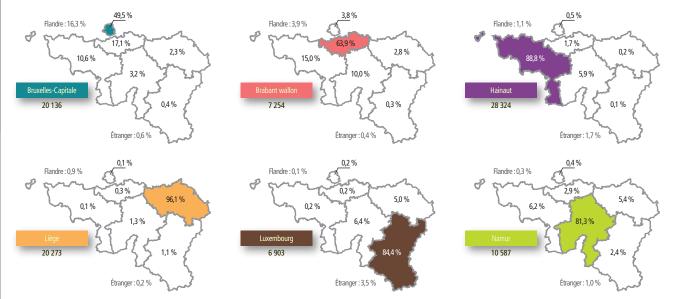
Malgré le fait que la quasi totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (51,4 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 47,5 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 58,9 % dans l'enseignement spécialisé) À contrario, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (42,8 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 50,3 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68,4 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (29,1 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 41,5 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 47,9 % dans l'enseignement spécialisé). La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétention (plus de 90 %) et des taux d'attractivité très faibles (moins de 5 %) peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, dans le fondamental ordinaire, seulement 8 % des enseignants travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Pourtant 39 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, et 36 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Le taux d'attractivité élevé de la région de Bruxelles-Capitale lié à son très important taux de rétention pose question sur le choix de résidence des enseignants qui travaillent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également sur la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

<sup>1</sup> Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984

#### 30.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



Sur les 20 136 enseignants de la région de Bruxelles-Capitale, 17,1 % sont domiciliés en Brabant wallon et 16,3 % en Flandre.

#### 30.2 Rétention, mobilité et attractivité des enseignants



Dans l'enseignement fondamental ordinaire, 74,2 % des enseignants qui habitent en province de Namur y travaillent (taux de rétention). Cette même province de Namur va trouver 11,4 % de ses ressources en personnel enseignant dans les autres provinces (taux d'attractivité). Sur 40 828 enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, 10,9 % travaillent dans un établissement de la province de Namur.

Rétention Mobilité • Attractivité

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, 49,7 % des enseignants qui habitent en province de Brabant wallon y travaillent. Cette même province du Brabant wallon va trouver 41,5 % de ses ressources dans les autres provinces. Sur 44 483 enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire, 7,7 % travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon.

Dans l'enseignement spécialisé, 94,0 % des enseignants qui habitent la région de Bruxelles-Capitale y travaillent. Cette même région va trouver 58,9 % de ses ressources dans les autres provinces. Sur 9 652 enseignants de l'enseignement spécialisé, 21,2 % travaillent dans un établissement de la région de Bruxelles-Capitale.

# Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2013-2014

En 2013-2014, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires¹ n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des deuxième et troisième degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fiq. 31.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2013-2014, l'enseignement libre subventionné accueille 50 % des élèves, l'enseignement officiel subventionné 36 % et l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en accueille 14 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (53 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (61 %).

### Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 31.2)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25 % et l'enseignement du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles 27 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 48 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquentée dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

### Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2° et 3° degrés dans l'enseignement ordinaire (fig. 31.3)

Dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (65 %). Ce taux est encore de 55 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il atteint 49 %.

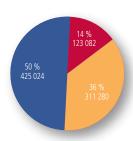
Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 10 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification, soit 26 % dans la section de qualification de plein exercice et 31 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

<sup>1</sup> Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 33 de l'édition 2014 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition de 2012

#### 31.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2013-2014

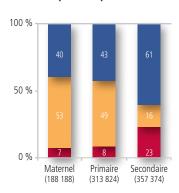


#### Répartition par réseau



En 2013-2014, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 14 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 123 082 élèves.

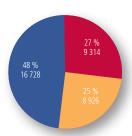
#### Répartition par niveau



En 2013-2014, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 53 % des élèves de ce niveau.

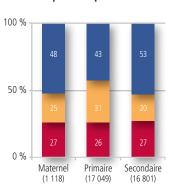
#### 31.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2013-2014

#### Répartition par réseau



En 2013-2014, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 27 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 9 314 élèves.

#### Répartition par niveau



En 2013-2014, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 25 % des élèves de ce niveau.

#### 31.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2° et 3° degrés dans l'enseignement ordinaire en 2013-2014

#### Section de transition



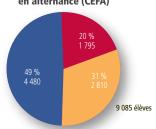
En 2013-2014, l'enseignement libre rassemble 65 % des élèves des 2° et 3° degrés de la section de transition, soit 79 119 élèves.

#### Section de qualification



En 2012-2013, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 19 % des élèves des 2° et 3° degrés de la section de qualification, soit 20 192 élèves.

#### Section de qualification en alternance (CÉFA)



En 2012-2013, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 31 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 810 élèves.

## Sources des indicateurs

#### **SOURCES COMMUNES**

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1993-1994 à 1998-1999

Service des Statistiques. *Annuaires statistiques*, Bruxelles: Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. Annuaires statistiques, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGE (DGEO, DGENORS et ARES) et ETNIC, Service des Statistiques

(<a href="http://www.statistiques.cfwb.be/">http://www.statistiques.cfwb.be/</a>)

## SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

#### **INDICATEUR 1**

Direction générale Statistique et Information économique, Statistiques démographiques, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques. OCDÉ (1997 à 2005). Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDÉ, OCDÉ—CERI, Paris, OCDÉ.

#### **INDICATEUR 2**

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Mai 2014). *Perspectives de population 2013-2060.* Bruxelles.

#### **INDICATEUR 4**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **INDICATEUR 8**

DEMEUSE M. (2000). « La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs ». Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 1-2, 115-135 (http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html)

#### **INDICATEUR 17**

DIEU Ph., GHAYE B., JAUNIAUX N., MAINGUET C. (2012), Les critères de référence du Processus « Éducation et formation 2020 » et leur traduction en Belgique francophone. Présentation réalisée dans le cadre du *Séminaire Éducation & Formation 2020* organisé par la Direction des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Liège, décembre 2012). <a href="https://www.et2020.cfwb.be/index.php?id=9815">http://www.et2020.cfwb.be/index.php?id=9815</a>

#### INDICATEURS 18, 23 ET 24

Conseil des recteurs francophones.

#### **INDICATEUR 24**

BECKERS J., JASPAR S. et VOOS M.-C. (2003). Attirer, former et retenir des enseignants de qualité. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDÉ.

#### INDICATEURS 28, 29 ET 30

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.

Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

#### **AUTEURS DES INDICATEURS**

Elsa ALBARELLO,

Service général du Pilotage du Système éducatif Yana CHARLIER,

Service général du Pilotage du Système éducatif Philippe DIEU,

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/ mis à disposition de la Direction des relations internationales

Alain DUFAYS.

Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales — Direction de l'exploitation des données

Nathalie JAUNIAUX,

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur Jean TAYMANS,

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

#### **MEMBRES DU GROUPE DU PROJET**

Elsa ALBARELLO.

Service général du Pilotage du Système éducatif Marc ANNOYE,

Service général de l'Inspection

Celine CAYTAN,

Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales — Direction de l'exploitation des données

Philippe DIEU,

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/ mis à disposition de la Direction des relations internationales

Alain DUFAYS,

Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales — Direction de l'exploitation des données

Anne FURNEMONT,

Direction générale des Personnels de l'enseignement subventionné

#### Béatrice GHAYE,

Cabinet de la Ministre de l'éducation, Madame Joëlle Milquet, observatrice dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence Philippe GOISSE,

Administration générale de l'Enseignement – Service des affaires générales et intergouvernementales Nathalie JAUNIAUX,

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur Philippe LEMAYLLEUX,

Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné

Anne-Sophie LENOIR,

Service général du Pilotage du Système éducatif Jean-Pierre LESUISSE,

Service général de l'Inspection

Stephan MASSY,

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC Julien NICAISE,

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur Arnaud SALMON,

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur Lisa SALOMONOWICZ,

Direction générale des Personnels de l'enseignement subventionné

Jean TAYMANS,

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère Administration générale de l'Enseignement Service général du Pilotage du Système éducatif Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES www.fw-b.be – 0800 20 000

Impression : DADDY KATE - hello@daddykate.be Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be Réalisation : Elsa Albarello - elsa.albarello@cfwb.be

Mars 2016

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR 0800 19 199 courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

